

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

EHPAD
ELSA TRIOLET - LES MYOSOTIS

2024 - 2028



Table des matières

Introduction.....	3
Déploiement de la démarche	4
Présentation de l’EHPAD Elsa Triolet – Les Myosotis.....	5
Valeurs et engagements des établissements.....	9
Références.....	11
Population accueillie	12
Différentes orientations	15
Projet de soins	16
Projet d’hébergement	25
Projet d’accompagnement et projet de vie	28
Projet social	33
Projet d’animation.....	34
Projet de service des accueils temporaires.....	38
Projet de pilotage	46
Calendrier de réalisation	50
Annexes	52

Introduction

Le document fondateur qu'est le projet d'établissement offre à l'institution la possibilité de définir sa stratégie à long terme en se basant sur ses valeurs. Il sert à préciser le positionnement institutionnel, à signaler les évolutions relatives au public et aux missions, ainsi qu'à détailler les objectifs, actions et ressources requises pour accomplir ces missions dans les cinq années à venir.

Ce présent projet d'établissement incarne l'engagement profond de l'EHPAD Elsa Triolet - Les Myosotis envers le bien-être, la dignité et le respect des droits fondamentaux de ses résidents. En tant qu'institution dédiée au soutien et à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes, nous nous engageons à offrir un environnement sécurisé, chaleureux et inclusif, où chaque individu est valorisé et entendu.

Fondé sur les principes de l'autonomie, du respect de la personne et de la participation active des résidents à leur propre prise en charge, ce projet vise à créer un lieu de vie où chacun se sent chez soi, entouré de soins attentionnés et de soutien individualisé.

Dans un souci d'amélioration continue, nous nous engageons à promouvoir une culture de qualité, en mettant en œuvre des pratiques professionnelles innovantes et en favorisant la formation continue de notre personnel. Nous aspirons à être un acteur essentiel au sein de notre communauté, en contribuant à tisser des liens intergénérationnels et en œuvrant pour une société plus inclusive et solidaire.

Ce projet d'établissement constitue le fruit d'une réflexion collective et de l'implication de l'ensemble de nos parties prenantes, et il reflète notre engagement indéfectible envers le bien-être et le bonheur de nos résidents. Nous nous engageons à le mettre en œuvre avec rigueur, transparence et bienveillance, dans le respect des valeurs qui nous animent et des principes éthiques qui nous guident.

Nous avons fait le choix d'élaborer un projet commun aux deux établissements du SIVOM considérant leur rapprochement continu et leurs possibilités communes de développement.

Le projet de service des accueils temporaires (hébergement temporaire et accueil de jour) est inclus dans le projet actuel pour assurer une cohérence globale et renforcer les relations avec l'EHPAD, la structure gestionnaire.

Déploiement de la démarche

Le comité de pilotage a été constitué. Il est formé des membres de la Direction et a pour mission principale de guider le processus de constitution du projet d'établissement. Il joue un rôle central dans la coordination et la conduite du processus d'élaboration du projet d'établissement, en veillant à ce qu'il soit bien structuré, participatif et qu'il reflète les besoins et les aspirations de l'établissement et de ses parties prenantes.

Le comité de pilotage et les groupes de travail ont utilisé plusieurs sources pour définir les axes de travail du projet d'établissement parmi lesquelles on retrouve la réglementation, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, le CPOM ou encore les différentes évaluations interne et externe et audits. En s'appuyant sur ces différentes sources d'information, le comité de pilotage et les groupes de travail ont pu élaborer des axes de travail pour le projet d'établissement qui sont à la fois fondés sur des bases solides et adaptés aux besoins spécifiques de l'établissement et de son environnement.

Suite à cela, différents groupes de travail ont été formés. Ils réunissent les professionnels de l'établissement pour discuter et débattre de sujets spécifiques déterminés. Les professionnels de l'établissement peuvent partager leurs connaissances, discuter des défis et des opportunités, et contribuer à l'élaboration de solutions et de recommandations pour le projet d'établissement, le tout sous la supervision et la direction du comité de pilotage. Ainsi, 10 réunions ont eu lieu regroupant 4 à 5 professionnels.

Ce projet d'établissement a été soumis au Conseil de la Vie Sociale (CVS) le ... dans le but de maintenir une approche participative et collaborative, assurant ainsi que le projet reste centré sur les besoins et les attentes des résidents.

La relecture et la validation du projet d'établissement par les instances compétentes sont des étapes cruciales. Elles garantissent la conformité aux réglementations, l'adéquation aux besoins des résidents, la consultation des parties prenantes, la faisabilité opérationnelle et la cohérence avec les objectifs et les valeurs de l'établissement. Ce présent projet d'établissement a donc été présenté et validé en comité syndical le ...



Présentation de l'EHPAD Elsa Triolet – Les Myosotis

L'EHPAD, constitué de deux établissements, est géré par le **SIVOM de la communauté du Bruaysis**.

Le SIVOM du Bruaysis est un Syndicat intercommunal à Vocation Multiple regroupant 25 communes et comptant environ 69 651 habitants. Sa création en 1991 a permis de mettre en place des services publics d'intérêt commun sans avoir de fiscalité propre, mais en se finançant grâce aux contributions des publics bénéficiaires, aux subventions publiques et aux communes membres.

Au sein du SIVOM, le pouvoir de décision est exercé par le Comité Syndical et le Bureau Syndical. Le Comité est composé de 82 élus représentant les communes adhérentes et se réunit régulièrement pour prendre des décisions liées à la gestion du syndicat. Le Bureau Syndical, quant à lui, agit par délégation du Comité et est constitué du Président et de vingt-quatre représentants de communes, dont dix ont le statut de Vice-Président.

SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU BRUAYSIS 01 Juillet 2023

Le nouvel Exécutif

Président
Lelio PEDRINI
Camblain-Châtelain

1^{er} Vice-Président Dany CLAIRET Fresnicourt-le-Dolmen Relais Petite enfance - RPE	6^{ème} Vice-Président Gabriel BELAMIRI Barlin Finances
2^{ème} Vice-Président Jacky LEMOINE Divion Pôle Technique	7^{ème} Vice-Présidente Anne-Sophie COLLIEZ Cauchy-à-la-Tour Personnel
3^{ème} Vice-Présidente Isabelle RUCKEBUSH Houdain Service d'aide et d'accompagnement à domicile Soins infirmiers à domicile	8^{ème} Vice-Président jean-Pierre BÈVE Hersin-Coupgny Affaires juridiques Commission d'appels d'offres
4^{ème} Vice-Président Ludovic IDZIAK Calonne-Ricouart EHPAD	9^{ème} Vice-Présidente Marie-Claude STANISLAWSKI Rebreuve-Ranchicourt Repas à domicile
5^{ème} Vice-Présidente Annie ADANCOURT Ruitz Insertion-Solidarité	10^{ème} Vice-Présidente Liliane GORKA Auchel Prévention et Promotion de la santé (MIPPS)

Social **T**echnique **R**essources
Consultez la liste des élu.e.s du Comité Syndical sur www.bruaysis.fr

Le SIVOM exerce principalement des compétences médico-sociales et techniques. Il emploie quelque 250 agents et ses activités concernent un millier d'emplois induits (auxiliaires de vie du service d'aide et d'accompagnement à domicile mandataire, assistants maternels...).

L'organisation administrative du SIVOM a été repensée début 2023 sous la direction d'Estelle GILLET, Directrice Générale des Services. Elle s'organise autour de 4 Pôles principaux : Le Pôle Ressources, le Pôle Expertise, le Pôle technique et le Pôle autonomie. Suivant la feuille de route du Président et des élus, la nouvelle DGS a impulsé une dynamique de changement et de modernisation des services.

Face aux enjeux du SIVOM, le choix est fait de s'appuyer sur de la mutualisation de moyens et de compétences, sur une recherche active de financements et sur une amélioration continue de la qualité du service rendu aux communes et à ses habitants.

Pour le Pôle autonomie, la réorganisation a fait le choix d'un lieu unique pour répondre aux parcours de vie des seniors en perte d'autonomie du territoire.

Le SIVOM souhaite s'inscrire ainsi pleinement dans les dynamiques du Schéma Départemental de l'Autonomie et du Schéma Régional de la Santé.

Avec sa nouvelle organisation, il renforce le lien entre le domicile, les établissements et les réponses de répit portés par son EHPAD :

- **Une Direction Unique pour le Pôle Autonomie** : La Directrice du Pôle autonomie exerce à la fois le rôle de directrice de l'EHPAD et de directrice du Service Autonomie à Domicile Aides et Soins.
- **Une organisation du SAD Mixte repensée suivant les exigences du cahier des charges des SAD** : L'organisation et le fonctionnement du SAD sont garantis grâce à l'articulation des missions des coordinatrices de l'aide et du soin et des agents du service.
- **Une organisation restructurée** au sein de l'EHPAD entre les soins et l'hébergement

DIRECTION PÔLE AUTONOMIE

EHPAD – SAD MIXTE - RAD

Virginie GERNEZ

EHPAD ELSA TRIOLET – LES MYOSOTIS

FF CADRE DE SANTE

Antoine LEMAIRE

MEDECIN COORDINATEUR

PÔLE MEDICO-SOCIALE

PÔLE HEBERGEMENT

PÔLE VIE SOCIALE

PÔLE ADMINISTRATIF

PÔLE LOGISTIQUE / TECHNIQUE

ACCUEILS TEMPORAIRES

(Accueil de jour et Hébergement temporaire)

IDEC

A.
COULONBEL
AMP Accueil de jour

MEDICO-SOCIAL

(HP - UVA)

Infirmières Référentes :

Site Elsa Triolet : P.
DUMETZ

Site Les Myosotis :
A. COULOMBEL

ASDEC

Delphine HERF

Aides-soignants
Auxiliaires de vie

HEBERGEMENT

AS Référente Hébergement

R. QUENTIN

Entretien et Hygiène des locaux

Linge

Accueil des nouveaux résidents

ASH
Agents entretien

ANIMATION

Référente Elsa Triolet :

Référente Les Myosotis :

CVS

Secrétariat Général A pourvoir

Secrétariat / Accueil Les Myosotis

V. TOBO

Secrétariat / Accueil Elsa Triolet

M. ZUREK

Comptabilité / Facturation

L. LAROCHE

C. DEGUELDRE

Contrôle de Gestion

TECHNIQUE

Chef service :

O. DENIS

GTB :

V. DENIS

Agent
Technique

CUISINE CENTRALE

Chef service

S. LAURENT

Cuisiniers

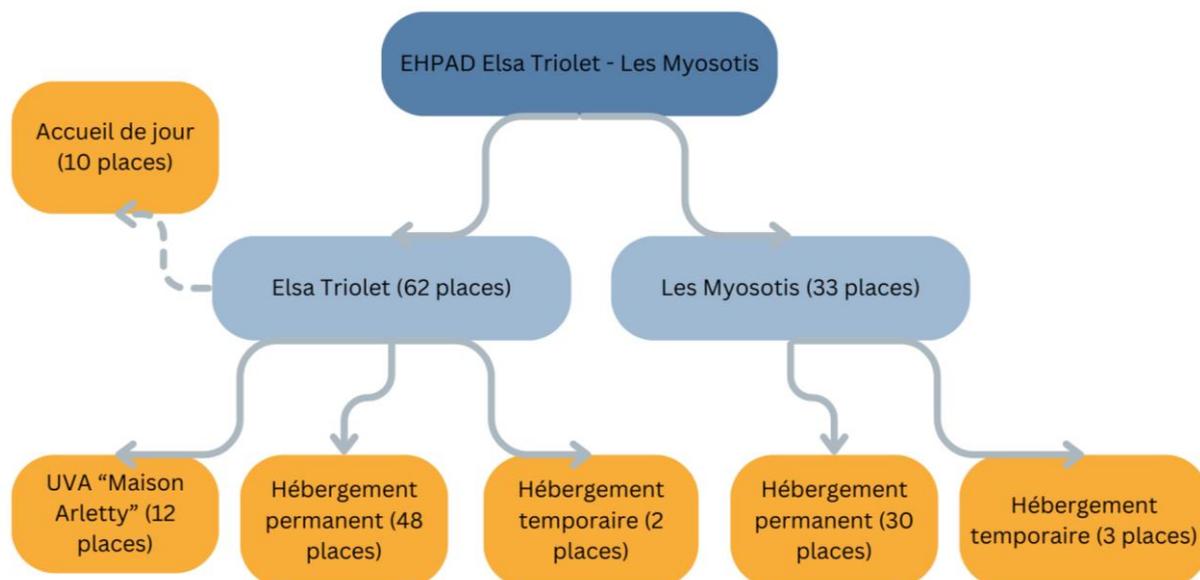
Agents

Hôtellerie

Au sein du Pôle Autonomie, le SIVOM gère donc un EHPAD divisé en deux sites.

Ces établissements offrent un cadre de vie sécurisé et confortable, mettant l'accent sur le maintien de l'autonomie et le bien-être des résidents. Les équipes professionnelles fournissent des soins personnalisés et favorisent les interactions sociales pour promouvoir le bien-être global des résidents. Diverses formes d'hébergement sont disponibles pour répondre aux besoins des résidents, en fonction de leur degré de dépendance :

- **Hébergement médicalisé** : Une équipe de professionnels accompagne les résidents dans les actes de vie la vie quotidienne et assure une continuité des soins médicaux. L'EHPAD offrent 60 places en hébergement permanent (dont douze en Unité de Vie Alzheimer) à Calonne-Ricouart et 30 places à Maisnil-lès-Ruitz.
- **Accueil de jour** : Ce service propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et apporte un soutien aux aidants. Il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. La capacité en accueil de jour est de dix places. Il est situé sur l'établissement de Calonne-Ricouart.
- **Accueil temporaire** : Les résidences disposent de 5 places d'hébergement temporaire (deux places à Calonne-Ricouart et trois places à Maisnil-lès-Ruitz). La personne peut y être accueillie dans un maximum de 90 jours dans l'année.
- **Maison Arletty** : La Maison Arletty est une petite unité de vie Alzheimer (UVA) qui accompagne les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de démences apparentées. Elle propose douze places en accueil permanent.



L'établissement Elsa Triolet a donc une capacité de 62 places au total. Il est situé à l'adresse suivante ; 9 rue du Parc, 62470 Calonne-Ricouart. Cet établissement a été construit en 1998 est réparti sur trois niveaux et divisé en quatre branches.

Un espace dédié à l'accueil de jour est aménagé au sein de la structure Elsa Triolet afin de permettre un accueil individualisé et adapté. Il permet d'accueillir dix personnes en journée

Quant au deuxième établissement, l'établissement Les Myosotis comprends 33 places au total. Il est situé au 40 rue d'Houdain, 62620 Maisnil-lès-Ruitz. Il a ouvert ses portes en 1996 et a été réhabilité en décembre 2000. Il est organisé sur trois niveaux.

Les deux établissements ont été regroupés il y a environ dix ans formant l'EHPAD Elsa Triolet – Les Myosotis. Il vise à offrir à ses résidents des conditions de vie optimales axées sur le confort, la sécurité, et le respect des libertés. Forts d'une expérience de plus de vingt ans, ces établissements mettent l'accent sur la qualité des soins, le maintien de l'autonomie et la préservation du capital santé des résidents. Ils favorisent également une vie sociale active.



EHPAD Elsa Triolet



EHPAD Les Myosotis

Valeurs et engagements des établissements

Les valeurs sont des principes de comportement qu'une personne ou une communauté reconnaît comme idéaux. Elles guident les actions des individus dans la société et fournissent une base morale pour évaluer leurs actes et développer une éthique personnelle. Les professionnels de l'EHPAD Elsa Triolet – Les myosotis s'engage à garantir que les droits et les libertés des résidents ne soient pas diminués par l'âge, en particulier lors de leur entrée en institution. Il s'engage donc à promouvoir et à soutenir les valeurs suivantes :

- Le **respect** : Les habitudes de vie, les choix, l'espace privé et la dignité du résident sont respectés. Les résidents sont considérés en tant qu'individu à part entière. La dignité fait sens dans la prise en soins.
- La **communication** : La posture professionnelle des agents est adaptée aux modes de communications des résidents.
- La **qualité d'accompagnement** : Le résident est accompagné par un personnel pluridisciplinaire, qualifié et régulièrement formé, qui met en place pour chacun un projet de vie et un accompagnement individualisé. La continuité des soins est assurée grâce aux transmissions écrites et orales favorisant la prévention. Ainsi, chaque professionnel s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations et fait preuve de discrétion. Les transmissions sont réalisées dans un endroit discret hors présence des résidents et des familles.
- L'**autonomie** : Les capacités de chaque résident sont sollicitées et la liberté d'aller et de venir fait partie des préoccupations. Le rythme de vie du résident est au cœur des prises en soins.
- La **vie sociale** : Le maintien et le développement de la vie sociale sont favorisés en préservant les liens familiaux, en proposant des activités diverses et en permettant l'ouverture vers le monde extérieur.

Les établissements s'engagent également à mettre en avant l'éthique dans le domaine du soin et de l'accompagnement des personnes âgées. Il est important de considérer ces personnes comme des citoyens à part entière, avec des droits et des devoirs.

Pour respecter cela au mieux, les établissements s'appuient sur la Charte éthique et accompagnement du Grand âge. Elle résulte d'une large consultation impliquant divers acteurs tels que les personnes âgées elles-mêmes, les aidants familiaux, les professionnels du secteur et les bénévoles.

L'éthique est présentée comme une réflexion complexe qui nécessite de prendre en compte la diversité des situations et des individus. Elle met en lumière les tensions éthiques qui peuvent surgir dans les décisions et souligne l'importance d'une approche nuancée et inclusive. L'objectif est d'accompagner les acteurs impliqués dans le soin et l'accompagnement des personnes âgées afin de favoriser un engagement responsable et éthique.

Charte éthique et accompagnement du Grand âge

10 points d'attention



1 Reconnaître chaque personne dans son humanité et sa citoyenneté, dans son inaliénable dignité et son identité singulière

2 Favoriser l'expression par la personne de l'ensemble de ses potentialités. Se préoccuper de l'effectivité de ses droits

3 Être à l'écoute de ce que la personne sait, comprend et exprime. L'informer de façon loyale, adaptée et respecter ses décisions

4 Garantir à tous un accès équitable à des soins et à des aides appropriés

5 Reconnaître le besoin, pour chaque personne, d'avoir une vie relationnelle, une vie sociale et familiale, une vie affective et une vie intime

6 Proposer à la personne un accompagnement global et individualisé, même lorsque des aides ou des soins importants sont nécessaires

7 Faire en sorte que chacun puisse bénéficier, jusqu'au terme de son existence, de la meilleure qualité de vie possible

8 Respecter dans leur diversité les savoirs, les compétences, les rôles et les droits des familles et des proches

9 Considérer et soutenir les professionnels et les bénévoles dans leur engagement auprès des personnes et valoriser leurs missions

10 Prendre des décisions contextualisées, réfléchies et concertées, en s'efforçant de concilier l'intérêt des individus et celui de la collectivité

Références

L'EHPAD Elsa Triolet - Myosotis est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, permettant la prise en charge de ces personnes. Il relève de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les textes réglementaires régissant les EHPAD sont principalement les suivants :

- Le code de l'action sociale et des familles.
- L'arrêté du 26 avril 1999 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article 5-1 de la loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, (modification par l'arrêté du 13 août 2004).
- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La loi du 22 juillet 2009 "Hôpital, patients, santé, territoires" (HPST).
- Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Les établissements s'inscrivent en outre dans les orientations politiques régionales et départementales contenues principalement dans :

- Plan Régional de Santé des Hauts-De-France 2018-2028
- Schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 du Pas-De-Calais « Vivre en autonomie dans un département inclusif »

De plus, ils se basent sur toutes les recommandations de bonnes pratiques émises par les agences compétentes telles que l'ANESM et la HAS.

Population accueillie

Depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'à aujourd'hui, le 21 mars 2024, l'établissement Elsa Triolet a accueilli 107 résidents. Parmi eux, 80 sont des femmes (74.77 %) avec un âge moyen de 85,8 ans. Concernant les hommes, ils ont été accueillis au nombre de 27 (25.23 %).

Concernant celui des Myosotis, il a accueilli 51 résidents. Parmi eux, 34 sont des femmes (66.67 %) avec une moyenne d'âge de de 88 ans. La part des hommes s'élève donc à 33,33 % et représente le nombre de dix-sept. Leur moyenne d'âge est de 78 ans.

Entrées :

Le recours à un EHPAD est souvent motivé par le besoin d'un environnement sécurisé, de soins spécialisés, d'interaction sociale, et de soutien pour les personnes âgées et leurs familles, afin de garantir une meilleure qualité de vie et un bien-être optimal.

	Elsa Triolet		Les Myosotis	
Type de séjour	Nombre d'entrées	Moyenne d'âge	Nombre d'entrées	Moyenne d'âge
Hébergement	34	83,2 ans	17	83,8 ans
Hébergement temporaire	9	84,7 ans	10	77,3 ans
Accueil de jour	7	79,5 ans		
Hébergement -60 ans	2	55,8 ans		

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il y a eu 52 nouvelles entrées à Elsa Triolet dont :

- 41 femmes (78.85 %)
- 11 hommes soit (21.15 %)

Les Myosotis à quant à lui recensé 27 nouvelles entrées dont :

- 16 femmes (59,26 %)
- 11 hommes (40,74 %)

Hospitalisations :

Le mouvement d'un résident d'un EHPAD vers un établissement hospitalier peut être nécessaire pour diverses raisons, notamment en cas de détérioration de l'état de santé nécessitant des soins médicaux spécialisés, des examens diagnostiques approfondis, ou des interventions chirurgicales. Les transferts peuvent être effectués de manière planifiée ou en urgence, en fonction de la gravité de la situation médicale du résident.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il y a eu à Elsa Triolet :

- 58 départs en hospitalisation
- 55 retours d'hospitalisation
- 630 jour d'hospitalisation au total
- 10.86 jours d'hospitalisation

Au Myosotis, il y a eu :

- 23 départs en hospitalisation
- 21 retours d'hospitalisations
- 192 jours d'hospitalisation au total
- 8,35 jours d'hospitalisation

Sorties :

Concernant les sorties au cours de l'année précédente, elles concernées les décès les aussi les réintégrations au domicile ou encore le transfert vers un autre établissement.

Type de sorties	Elsa Triolet		Les Myosotis	
	Nombre de sorties	Moyenne d'âge	Nombre de sorties	Moyenne d'âge
Décès dans l'établissement	20	87,6 ans	14	88,2 ans
Décès hors établissement	12	84,8 ans	1	82,1 ans
Transfert dans un autre établissement	6	84,4 ans	2	82,2 ans
Changement de type de séjour	4	79,6 ans	4	78 ans
Réintégration au domicile d'un hébergement	1	66,1 ans	1	91,2 ans
Réintégration au domicile d'un temporaire	8	85,8 ans	6	76,8 ans
Réintégration au domicile d'un accueil de jour	1	67,4 ans	0	

Durée moyenne de présence :

Elsa Triolet : 3,9 ans

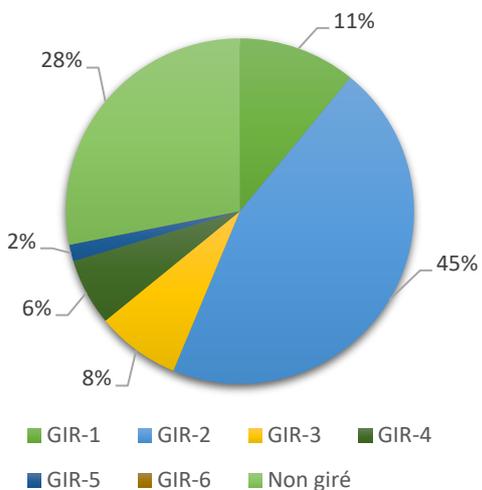
Les Myosotis : 2,2 ans

Dépendance :

La dépendance en EHPAD fait référence à la situation où une personne âgée nécessite une assistance quotidienne et continue en raison de son état de santé physique ou mental. Elle peut varier d'une personne à l'autre, et les établissements sont généralement équipés pour offrir des soins adaptés aux besoins individuels de chaque résident.

Le GIR est un outil important dans la gestion des EHPAD, car il permet de classer les résidents en fonction de leur niveau de dépendance, ce qui aide à allouer les ressources de manière appropriée, à déterminer les tarifs de prise en charge et à adapter les soins et services en conséquence.

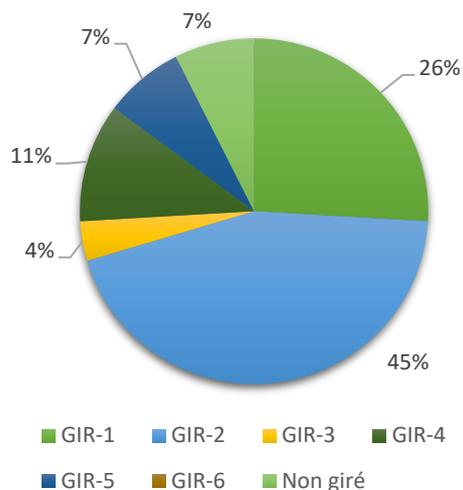
Répartition GIR Elsa Triolet



GIR Moyen Pondéré (GMP) : 836

Pathos Moyen Pondéré (PMP) : 266

Répartition GIR Les Myosotis



GIR Moyen Pondéré (GMP) : 778

Pathos Moyen Pondéré (PMP) : 263

GMP et PMP validé par l'ARS au 22/05/2023

Différentes orientations

Axe 1 : Améliorer la qualité de soins apportés aux résidents

1. Prévenir le risque de dénutrition chez la personne âgée
2. Accompagner la personne âgée dans sa fin de vie et dans la prise en charge de sa douleur
3. Piloter la gestion des risques infectieux
4. Prévenir les chutes
5. Assurer le suivi et la prise de médicaments de manière sécurisée
6. Assurer une prise en charge médicale et paramédicale de qualité

Axe 2 : Permettre aux résidents de profiter d'un cadre de vie et d'une qualité d'hébergement optimale

1. Garantir une gestion du linge en accord avec les bonnes pratiques
2. Structurer l'organisation de l'hygiène des locaux
3. Développer une cuisine gourmande et responsable
4. Mettre en place un cadre bâti respectueux des normes d'accessibilités et de sécurité

Axe 3 : Assurer le bien-être de la personne âgée dès son admission et tout au long de son séjour

1. Améliorer l'admission du résident
2. Mettre en place un accompagnement de qualité
3. Promouvoir la bientraitance et lutter contre la maltraitance

Axe 4 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et construire un projet RH adapté

1. Consolider les organisations de travail et recruter et/ou former du personnel qualifié
2. Accompagner les parcours professionnels
3. Améliorer la qualité de vie au travail
4. Piloter la gestion du risque professionnel

Axe 5 : Développer un projet d'animation permettant de garder un lien social et de maintenir une autonomie

1. Maintenir une autonomie
2. Permettre l'expression de chacun et une valorisation personnelle
3. Ouverture vers l'extérieur
4. Favoriser le bien-être et l'estime de soi

Axe 6 : Pérenniser les accueils temporaires

1. Assurer un accompagnement holistique et personnalisé lors de l'accueil temporaire
2. Assurer la conformité des locaux de manière sûr et adapté aux besoins des résidents
3. Garantir la qualité des soins
4. Assurer une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués dans le soutien aux aidants et dans l'aide et l'accompagnement des personnes dépendantes

Axe 7 : Assurer et pérenniser la démarche qualité et améliorer le développement durable

1. Mettre en place une démarche qualité
2. Décliner et améliorer les orientations du développement durable

Axe 8 : Optimiser le pilotage de l'établissement

1. Consolider le projet finance
2. Engager les établissement dans une démarche de contrôle de gestion
3. Instaurer une stratégie globale de pilotage des Etablissements et du Pôle Autonomie

Projet de soins

Un projet de soins en EHPAD se doit d'être mis en place dans la continuité de la démarche de soins. Il définit en effet la politique de soins de l'EHPAD pour répondre aux missions qui lui sont confiées dans le respect de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques. Le projet de soins permet alors de mieux identifier les problèmes à court, moyen et long terme et d'adapter les actions en conséquence, visant ainsi à garantir aux personnes âgées accueillies et à leurs familles une prise en charge adaptée dans le cadre d'une démarche qualité.

Locaux dédiés aux soins

Les EHPAD sont des structures qui fournissent un ensemble de services aux personnes âgées qui nécessitent une assistance ou des soins au quotidien. Il est important que ces locaux dédiés aux soins soient conçus pour offrir un environnement sûr, confortable et adapté aux besoins des résidents, tout en respectant les normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

On retrouve des chambres médicalisées. Elles sont équipées de lits médicalisés et d'autres dispositifs pour répondre aux besoins des résidents nécessitant une surveillance médicale continue.

Il existe également une infirmerie. Cette salle permet aux membres de l'équipe médicale paramédicale de se réunir pour discuter des plans de soins individuels pour les résidents.

Elle contient aussi une pharmacie pour stocker et distribuer les médicaments prescrits aux résidents.

Les acteurs du soin dans nos EHPAD

- **Le médecin coordonnateur**

Les missions du médecin coordonnateur sont encadrées par des textes réglementaires :

- Art D312-158 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Décret n° 2019-714 du 5 juillet 2019 portant réforme du métier de médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Ses missions principales consistent à :

- Élaborer et encadrer la réalisation, avec le concours de l'équipe soignante, du projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement de la résidence
- Analyser les demandes médicales d'admission en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution

- Évaluer et valider l'état de l'indépendance (grilles AGGIR), les besoins en soins requis (PATHOS) et l'évaluation gériatrique standardisée afin d'évaluer les risques inhérents à leurs pathologies
- Assurer et organiser la bonne circulation des transmissions orales et écrites notamment en animant la réunion pluridisciplinaire hebdomadaire et faciliter la coordination avec les intervenants libéraux
- Coordonner la prise en charge conjointement avec les intervenants paramédicaux, l'Infirmière coordinatrice et la Direction
- Organiser et animer des rencontres avec les proches des résidents accueillis
- Participer aux évaluations des pratiques professionnelles, aux audits Qualité et à la démarche qualité et de certification
- S'inscrire dans un réseau local gériatrique en lien avec les établissements sanitaires et les professionnels de santé du secteur notamment la Commission de coordination gériatrique, les conventions et le développement de projets régionaux innovants

Actuellement, l'EHPAD ne dispose pas de médecin coordonnateur.

Les difficultés de recrutement sur ce poste ont impliqué la mise en place d'une procédure pour assurer la continuité des missions du médecin coordonnateur. En effet, l'absence de ce collaborateur impacte l'organisation de la prise en soins et l'accompagnement des résidents.

Il appartient à la direction de l'établissement d'agir en décidant de mettre en œuvre des mesures correctives compte tenu de la durée prévisionnelle de l'absence.

Pour que les mesures les plus efficaces soient prises il convient de déterminer les compétences essentielles qu'il convient de remplacer.

Dans le cadre de l'absence du médecin coordonnateur, les missions prioritaires pour lesquelles doit être assurée la continuité de la mise en œuvre ont été déterminées et, en fonction du secret médical, les personnes ou groupe de personnes assurant le relais de ces tâches.

- **Le faisant fonction de cadre de santé**

Le faisant fonction du cadre de santé en EHPAD est polyvalent et crucial pour assurer la qualité des soins et le bon fonctionnement de l'établissement.

En collaboration avec la direction de l'établissement et le médecin coordonnateur, il est garant de la qualité, de la continuité et de la sécurité des soins des établissements ainsi que de l'éthique de la santé et des soins. Il veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques et au respect des protocoles.

Il assure l'accompagnement des résidents et de leurs familles, coordonne l'accompagnement et les soins des résidents, au travers de l'élaboration, de la mise en place et du suivi du projet de vie individualisé et du projet de soin.

Il assure également la gestion de l'équipe soignante et participe au développement du personnel (recherche de formations, partage des compétences, accompagnement des stagiaires, analyse des pratiques professionnelles, prévention ...) mais aussi la création et la gestion des protocoles de service.

Il anime et développe les échanges avec les partenaires extérieurs et le réseau gérontologique (libéraux, HAD, Hôpitaux, ...)

Du fait de l'absence de médecin coordonnateur, il assure une partie de ses missions, en partenariat avec les médecins libéraux et dans la limite de ses attributions et compétences.

En effet, le FF Cadre de santé est la personne ressource pour assurer l'organisation de la continuité des tâches. Issu de la filière soignante et inscrit dans l'équipe de direction de l'établissement, il constitue le rouage essentiel et central de l'organisation du « prendre soin ».

Le cadre de santé étant amené à assurer une partie des missions du médecin coordonnateur, un poste d'ASDEC (aide-soignant coordinateur) est mis en place au sein de l'établissement afin de travailler en collaboration sur les missions propres au cadre de santé. La présence de l'ASDEC garantit aux résidents des soins et un accompagnement de qualité. Il sensibilise l'équipe à la bientraitance et assure une veille dans ce domaine.

À ce titre, il contrôle le bon déroulement des soins, participe à l'élaboration, applique et contrôle le bon respect des protocoles. Il assure également des missions d'accompagnement des nouveaux salariés, suivi quotidien des protocoles, suivi et mise à jour régulier des plans de soins, évaluation régulière de la dépendance des résidents et adaptation de l'accompagnement de chacun. Il assure la gestion des plannings des équipes de soin.

Conjointement, une collaboration renforcée avec les médecins traitants des résidents est mise en place afin d'assurer la continuité de soin au sein des établissements.

Chaque résident est suivi par un médecin traitant en contrat libéral avec l'EHPAD.

- **Les infirmier(e)s**

Sous la direction du FF Cadre de santé, l'infirmier(e) s'occupe du maintien, de l'amélioration de l'état de santé et de l'autonomie des résidents en leur prodiguant des soins. Il doit adapter la prise en charge en fonction des particularités de chacun d'entre eux.

Les EHPAD sont des lieux de vie pour des personnes âgées dépendantes, ce qui implique un rôle relationnel majeur pour l'IDE envers les résidents et leurs familles ou proches.

Les infirmier(e)s mettent en place la démarche de soins :

- Identifier les besoins des résidents et analyser la situation
- Poser les diagnostics infirmiers et formuler les objectifs de soins
- Elaborer les fiches d'actions de soins déléguées aux aides – soignant(e)s
- Gérer le dossier de soins infirmiers

- Evaluer l'application des soins réalisés par les aides-soignant(e)s et auxiliaires de vie

Ils exécutent les soins curatifs et palliatifs, assurent l'administration des traitements, contrôlent les risques, participent à la prévention. Ils s'assurent de la transcription des informations utiles dans le dossier médical du résident et de la bonne transmission de celles-ci. Ils s'occupent des suites à donner après les visites des médecins : prise de rendez-vous pour consultations spécialisées, transports, appel aux familles, etc. Ils partagent leurs connaissances professionnelles avec le reste de l'équipe de manière à enrichir le contenu de chaque action et d'en accroître l'efficacité.

Nous disposons actuellement d'un effectif de 6.7 ETP d'infirmier(e)s occupé par 8 personnes.

Une astreinte de nuit est en place de façon à assurer une présence infirmier(e) 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

- **Les Aides-Soignant(e)s, Aides Médico-Psychologiques et Auxiliaires de vie**

Les aides-soignantes travaillent au sein de leur unité et dispensent, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier, les soins d'hygiène et de nursing des résidents dans le respect de plan de soins et du projet de vie informatisé. Elles assistent les résidents dans toutes les activités de la vie quotidienne. Elles assurent aussi un accompagnement personnalisé et un soutien émotionnel contribuant avec empathie et respect au bien-être et au confort du résident

Elles sont accompagnées dans la réalisation de leurs missions par des Aides Médico-Psychologiques (AMP) et des auxiliaires de Vie (AVS). Les AMP et les AVS ne réalisent pas de soins de nursing, en revanche elles accompagnent les résidents dans leur vie sociale et relationnelle pour les aider à préserver ou restaurer leur autonomie. Elles interviennent prioritairement en unité de vie Alzheimer ou en accueil de jour. Elles accompagnent les résidents dans les actes du quotidien. C'est un soutien au bien-être de la personne.

De plus, les AMP animent et participent aux activités de vie sociale et de loisirs par un rôle d'éveil et de communication, verbale ou non. Elles proposent des activités culturelles, sportives ou créatives.

Les objectifs de l'AMP sont d'aider à développer les capacités motrices et intellectuelles et de sortir la personne de son isolement

En 2023, l'effectif de l'établissement a compté 24.21 ETP d'Aides-soignantes et 2.54 ETP d'aide médico psychologique et 14.26 ETP d'Auxiliaires de vie.

- **Les kinésithérapeutes**

La kinésithérapie en EHPAD est un service crucial visant à améliorer la santé et le bien-être des résidents âgés. Les kinésithérapeutes travaillent pour maintenir et améliorer la mobilité, renforcer les muscles, soulager la douleur et prévenir les complications liées à l'immobilité. Ils

fournissent une évaluation individuelle, élaborent des plans de traitement personnalisés et travaillent en collaboration avec d'autres professionnels de la santé pour assurer une approche globale des soins. La kinésithérapie, vise à favoriser l'autonomie, le confort et la qualité de vie des résidents. Sur Calonne, il y a un passage 2 journées complètes par semaine pour 2 kinés ainsi qu'un passage de 3 kinés plusieurs jours par semaine sur Maisnil.

- **Les ressources externes**

Tous résident entrant dans l'établissement reste suivi par son médecin traitant dans la mesure où celui-ci l'accepte. En cas de refus ou d'éloignement géographique, le médecin coordinateur ou le cadre de santé accompagne le résident et/ou sa famille dans sa recherche d'un médecin traitant qui accepte les prises en soins.

Interventions des équipes suivantes en fonction des besoins des résidents et de l'équipe de soins :

- **Equipe Spécialisée de Prévention inter-EHPAD (ESPREEVE)**

L'ESPREEVE est un programme de prévention en EHPAD dirigé par l'ARS. Ce projet implique des équipes spécialisées dans la prévention des chutes, de la dénutrition, de l'hygiène bucco-dentaire, de la douleur et d'autres problématiques liées aux personnes âgées. Ces équipes sont composées de divers professionnels de la santé et de l'activité physique adaptée. Elles soutiennent les EHPAD en renforçant les pratiques de prévention et en développant des outils et des formations pour les professionnels. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des résidents en favorisant leur bien-être et leur santé générale.

- **Hospitalisation à domicile (HAD)**

L'Hospitalisation à Domicile offre la possibilité de dispenser des soins techniques, intensifs ou complexes directement au domicile. Elle peut être sollicitée en EHPAD pour des soins trop complexes pour l'équipe locale ou pour éviter une hospitalisation. L'équipe d'HAD travaille en collaboration avec l'équipe soignante de l'EHPAD, intervenant directement dans la chambre du résident. Cette approche assure un continuum de soins sans interruption de l'accompagnement habituel, préservant ainsi la qualité de vie du résident et évitant des hospitalisations parfois déstabilisantes.

- **Equipe Mobile Gériatrique (EMG)**

Les Équipes Mobiles de Gériatrie offrent une expertise médico-psycho-sociale spécialisée pour les personnes âgées, intervenant à la fois dans les services hospitaliers et les EHPAD. Leur mission principale est d'améliorer la prise en charge des personnes âgées en réalisant des évaluations complètes et en proposant des recommandations et des orientations adaptées.

Elles contribuent à l'élaboration des projets de soins et de vie, recommandent des aides et assurent un suivi, tout en offrant conseils, formations et informations aux équipes soignantes pour une meilleure harmonisation des pratiques. Leur intervention dans les EHPAD vise également à réduire les passages aux urgences en proposant des admissions directes ou une prise en charge ambulatoire rapide lorsque cela est possible.

- **Equipe Mobile Psycho Gériatrique (EMSPG)**

L'équipe mobile de psycho-gériatrie est un service ambulatoire spécialisé dans l'évaluation et le traitement des troubles psycho-comportementaux chez les personnes âgées. Elle est constituée d'infirmiers, de psychologue et d'un gériatre. Ses principales missions comprennent le dépistage précoce des troubles, l'amélioration de la prise en charge psychiatrique, le soutien aux familles et aux équipes médico-sociales, ainsi que l'évaluation des situations et l'orientation vers d'autres dispositifs si nécessaire.

- **Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH)**

Une équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière (EOH) inclut un docteur en hygiène et un infirmier. Cette équipe a pour mission la prévention des infections, la formation et l'information du personnel, ainsi que l'expertise et l'évaluation des risques infectieux.

- **Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)**

Une Équipe Mobile en Soins Palliatifs est une équipe pluriprofessionnelle qui accompagne les résidents, les proches et les soignants.

L'EMSP propose des prises en soins individualisées avec un regard expert et soucieux d'un accompagnement de fin de vie de qualité. L'optimisation de leur recommandation se fait avec le médecin traitant et la collaboration des soignants de l'EHPAD.

L'EMSP intervient à la demande des médecins traitants et n'a pas de lits d'hospitalisation. Elle se déplace dans les EHPAD et peut intervenir au domicile des patients. Son objectif est de faciliter la mise en place de protocoles de soins palliatifs, de soulager les symptômes et de soutenir les proches, tout en formant les professionnels de santé à une approche palliative.

Le circuit du médicament

L'EHPAD fonctionne actuellement sans médecin coordinateur, ce qui signifie que la responsabilité des prescriptions médicales incombe aux médecins traitants des résidents.

Depuis le 1er juillet 2022, les établissements ont mis en place l'externalisation de la préparation des médicaments. Il s'agit de la mise en piluliers par le pharmacien des

traitements prescrits par le médecin. L'objectif est d'assurer la sécurisation du processus de prise en charge médicamenteuse au sein des EHPAD et de libérer du temps infirmier auprès des résidents.

Pour faciliter cette gestion, un partenariat est mis en place avec les pharmaciens d'officine répondants à la mise en place de ce système. Le résident garde le libre choix du pharmacien. La pharmacie choisie par le/la résident(e) devra alors respecter le circuit du médicament mis en place au sein de l'établissement et fournir les thérapeutiques sous forme de pilulier à la journée identifié, sécurisé, tracé et détachable aux divers moments de prise.

Les ordonnances sont enregistrées dans le logiciel Titan par les infirmières, ce qui facilite la gestion des médicaments et la communication entre l'EHPAD et les pharmacies.

La distribution des médicaments est, quant à elle, assurée par l'établissement.

Continuité des soins

La continuité des soins en EHPAD repose sur plusieurs éléments essentiels pour garantir une prise en charge efficace et sécurisée des résidents :

- Une communication fluide et une transmission d'informations claires entre les membres de l'équipe soignante sont cruciales pour assurer la continuité des soins. Les changements dans l'état de santé des résidents, les interventions médicales ou les recommandations spécifiques doivent être communiqués de manière précise et rapide.
- Des outils et des procédures de coordination sont mis en place pour faciliter la collaboration entre les différents professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des résidents. Cela peut inclure des réunions régulières d'équipe, des dossiers médicaux partagés et des systèmes de suivi des soins.
- Un protocole bien établi pour gérer les situations d'urgence est crucial pour assurer une réponse rapide et appropriée en cas de problème de santé grave ou d'accident. Ce protocole comprend des directives claires sur les actions à entreprendre, les personnes à contacter et les ressources à mobiliser en cas de besoin.
- La disponibilité d'une garde médicale 24h/24h garantit aux résidents un accès continu aux soins médicaux en cas d'urgence ou de besoin de suivi médical immédiat, même pendant la nuit ou les jours fériés.
- Le médecin généraliste établit des prescriptions anticipées pour certains médicaments ou traitements, permettant ainsi à l'équipe soignante d'agir rapidement en cas de besoin, sans attendre une consultation médicale. Cela contribue à prévenir les retards dans la prise en charge des résidents et à assurer leur confort et leur sécurité.

En combinant ces différents éléments, l'équipe soignante peut garantir une continuité des soins de qualité, répondant aux besoins des résidents de manière efficace et sécurisée tout au long de leur séjour en EHPAD.

Organisation des soins en EHPAD

L'organisation des soins dans les EHPAD repose sur des procédures rigoureuses et individualisées visant à garantir un suivi médical et des soins adaptés à chaque résident. Dès l'admission d'un nouvel arrivant, un dossier médical complet est établi. Ce dossier joue un rôle crucial en permettant une évaluation minutieuse des capacités fonctionnelles du résident dans les activités de la vie quotidienne. Il constitue également la base pour la mise en place d'un plan de soins et d'assistance personnalisé, le cas échéant.

Parallèlement, l'organisation des soins est constamment réévaluée et actualisée en fonction de l'évolution de l'état de santé du résident, ainsi que des nouvelles prescriptions médicales ou des recommandations paramédicales. Cette approche individualisée assure une prise en charge globale et attentive, centrée sur les besoins spécifiques de chaque individu résidant en EHPAD. En somme, cette double démarche garantit un accompagnement de qualité et une prise en charge optimale au sein de l'établissement.

Coordination des soins

La coordination des soins au sein des EHPAD revêt une importance capitale, non seulement pour garantir une prise en charge individualisée des résidents, mais également pour préserver leur autonomie, tant sur le plan fonctionnel que mental, dans les activités de la vie quotidienne. Pour ce faire, un projet de soins est établi, impliquant le personnel de l'EHPAD et d'autres structures compétentes lorsque cela est nécessaire, afin de maintenir et de stimuler les acquis des résidents tout en assurant leur bien-être.

La transmission d'informations est un aspect essentiel de la coordination des soins. Le personnel assure quotidiennement la transmission des problèmes de santé et des événements significatifs, tant de manière verbale que par écrit dans les cahiers de transmissions et les dossiers de soins des résidents. De plus, des réunions de synthèse sont organisées entre les différents acteurs de soins pour revoir les objectifs, planifier les actions à entreprendre et évaluer les progrès réalisés.

Pour garantir une prise en charge globale et réactive, les professionnels travaillent en étroite collaboration et sous la supervision du cadre de santé. Les problèmes de santé et les événements importants sont transmis à l'infirmière et aux médecins, qui définissent ensuite la prise en charge ultérieure en fonction de la nature des soins nécessaires. En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture habituelles, le personnel fait appel au médecin de garde ou au Samu selon les protocoles établis.

En cas d'hospitalisation, le résident et sa famille sont systématiquement informés et consultés, dans la mesure du possible. La prise en charge quotidienne est organisée en fonction des

besoins individuels des résidents, des plannings de travail mensuels et des fiches de tâches des différents membres du personnel, assurant ainsi une continuité des soins et une réponse adaptée à chaque situation.

Formations

La diffusion des bonnes pratiques gériatriques nécessite généralement une formation continue en interne, souvent dispensée par le cadre de santé et les divers professionnels de santé de l'établissement. Ces sessions de formation offrent également l'opportunité de présenter de nouveaux protocoles et autres innovations pertinentes pour améliorer les soins aux personnes âgées.

En complément, les formations externes peuvent également enrichir les connaissances du personnel et favoriser l'adoption des meilleures pratiques en gériatrie. Ces opportunités externes permettent souvent d'explorer des perspectives différentes et d'accéder à des expertises externes, renforçant ainsi la qualité des soins prodigués aux personnes âgées dans l'établissement.

L'orientation stratégique du projet de soins

Axe 1 : Améliorer la qualité de soins apportés aux résidents

1. Prévenir le risque de dénutrition
2. Accompagner la personne âgée dans sa fin de vie et dans la prise en charge de sa douleur
3. Piloter la gestion des risques infectieux
4. Prévenir les chutes
5. Assurer le suivi et la prise de médicaments de manière sécurisée
6. Assurer une prise en charge médicale et paramédicale de qualité



Projet d'hébergement

Au-delà du projet de soins, les besoins et les attentes des personnes accueillies au sein des établissements s'expriment également dans un projet de vie plus large intégrant la possibilité de se sentir « chez soi ». Il est donc important de placer au cœur de nos préoccupations l'adaptation des offres de service et du cadre de vie en réponse à ce souhait de nos résidents et de leur entourage.

Afin de coordonner l'offre d'hébergement, un poste d'aide-soignante référente a été mis en place. Proche du métier de gouvernante d'EHPAD, elle veille au bien-être et au confort des résidents grâce à la qualité du service et des prestations. Elle s'assure du maintien d'un cadre de vie propre, sécurisé et confortable pour les résidents. L'autre aspect de son travail, c'est le relationnel avec les résidents. Cette professionnelle est tout d'abord chargée de leur accueil. Elle leur présente les locaux, leur chambre, les services. Elle recueille aussi leurs attentes en cours de séjour.

Au sein de l'EHPAD, chaque résident bénéficie d'une chambre individuelle, entièrement meublée par l'établissement et équipée de sanitaires privatifs. La possibilité d'une vie en couple est également envisageable. À l'entrée et à la sortie du résident, un état des lieux est réalisé pour assurer la traçabilité des biens et garantir une gestion efficace des logements.

Dans le respect des contraintes de superficie et des impératifs de sécurité et d'organisation des soins, il est envisageable de personnaliser les chambres selon les préférences individuelles des résidents. L'entretien des logements est assuré par le personnel de l'établissement, tandis que les réparations nécessaires sont prises en charge par celui-ci, incluses dans le tarif journalier.

En complément des logements individuels, les résidents ont accès aux espaces collectifs tels que le restaurant et les lieux d'animation. Les espaces s'ouvrent sur des jardins qui permettent aux résidents et à leur famille de profiter de l'extérieur lorsque le temps le permet. L'EHPAD est conçu pour être accessible aux personnes à mobilité réduite, assurant ainsi une accessibilité optimale à tous les résidents.

Gestion du linge

La prise en charge complète des textiles (lavage et étiquetage) est assurée par un prestataire extérieur (AD3). Il passe le lundi matin et le jeudi matin. Lors de ces passages, l'entreprise récupère les différents sacs de linge sale ou à étiqueter mais aussi redépose le linge propre. Il en profite également pour réapprovisionner l'EHPAD avec de nouveaux sacs vides afin d'assurer un roulement optimal.

En ce qui concerne le lavage du linge de lit, il est confié à la société élis qui réalise différents passages le lundi, mercredi et vendredi.

Les produits de toilette, tels que le savon, le shampoing, les crèmes, etc., ainsi que les ustensiles personnels comme les brosses à dents ou les brosses à cheveux, sont à la charge des résidents. En revanche, le linge hôtelier, tel que les draps et les couvertures, est fourni et entretenu par l'établissement.

Hygiène des locaux

La gestion de l'hygiène des locaux dans l'EHPAD présente plusieurs défis significatifs qui nécessitent une attention particulière. Les agents en charge du bionettoyage représentent un élément indispensable dans le bon fonctionnement de la structure.

Pour cela l'équipe de Direction veille et s'engage dans un processus d'amélioration accès sur la qualité et la rigueur des pratiques professionnelles.

Restauration

Les repas sont proposés en salle de restaurant selon les horaires suivants :

- Petit déjeuner : servi à partir de 7h30
- Déjeuner : de 12h00 à 13h15
- Dîner : de 18h00 à 19h15

Ces horaires sont sujets à modification si nécessaire. Les résidents ont également la possibilité de choisir de prendre leur repas dans leur chambre. Un goûter est prévu dans l'après-midi, et une collation est proposée par les équipes de nuit.

La cuisine centrale, située sur le site de Calonne-Ricouart, est responsable de la préparation des repas pour les deux établissements. Les cuisiniers du SIVOM s'occupent de la préparation, de la livraison sur le site de Maisnil-lès-Ruitz, et du service sur place par les membres de l'équipe.

Les menus sont élaborés en conformité avec un plan alimentaire équilibré. Les régimes spécifiques prescrits par les médecins sont scrupuleusement respectés. Une commission des menus se réunit régulièrement, quatre fois par an, pour évaluer la satisfaction des résidents, recueillir leurs suggestions et apporter les ajustements nécessaires aux menus à venir.

Cadre bâti

L'EHPAD est aménagé pour offrir un cadre de vie sécurisé, confortable et adapté aux besoins des résidents.

Les chambres, individuelles, sont équipées pour assurer le bien-être des résidents. Chaque chambre est meublée avec un lit médicalisé, une table de nuit, une armoire, un fauteuil, et une salle de bain privative. Ces espaces privés offrent aux résidents un lieu de repos et d'intimité.

Les espaces communs, tels que les salons, les salles à manger et les salles de télévision, sont aménagés pour favoriser les interactions sociales et les activités collectives. Ils offrent aux résidents des lieux de rencontre et de détente où ils peuvent partager des moments conviviaux avec leurs pairs.

Les infrastructures médicales, telles que l'infirmierie, la pharmacie et les salles de consultation médicale, sont conçues pour répondre aux besoins médicaux des résidents. Ces espaces sont équipés pour assurer la surveillance médicale et fournir les soins nécessaires en cas de besoin.

Les espaces extérieurs sont aménagés pour permettre aux résidents de se promener, de participer à des activités en plein air et de profiter de moments de détente.

Enfin, l'EHPAD est conçu pour garantir l'accessibilité et la sécurité des résidents. Des dispositifs tels que des rampes d'accès, des ascenseurs et des systèmes de surveillance sont mis en place pour assurer la sécurité et le bien-être des résidents.

Il est néanmoins relevé un besoin de réorganisation de ces espaces afin de permettre de répondre aux besoins des résidents et de leur famille.

L'orientation stratégique du projet d'hébergement

Orientation 2 : Permettre aux résidents de profiter d'un cadre de vie et d'une qualité d'hébergement optimale

1. Garantir une gestion du linge en accord des bonnes pratiques
2. Structurer l'organisation de l'hygiène des locaux
3. Développer une cuisine gourmande et responsable
4. Mettre en place un cadre bâti respectueux des normes d'accessibilité et de sécurité



Projet d'accompagnement et projet de vie

La plupart du temps, les personnes âgées arrivent en institution dans des situations d'urgence ou de crise, souvent suite à des difficultés pour rester à domicile. Cette transition vers la vie en établissement constitue une rupture majeure dans leur vie, susceptible de les plonger dans un état de déconnexion sociale, compromettant ainsi tout projet de vie et pouvant se manifester par un désinvestissement de leur propre existence, voire vers un déclin physique et mental progressif. Ce dernier est un facteur prédictif d'hospitalisations répétées, contribuant à la détérioration de l'état de santé des personnes âgées et pouvant conduire à un décès prématuré.

Face à cette réalité, il est impératif d'intégrer l'accueil et la qualité de vie du résident dans le projet d'établissement en mettant l'accent sur le respect de la personne, de son individualité et de sa qualité de vie. Il est donc crucial de sensibiliser et de mobiliser toute l'équipe pour une prise de conscience collective de l'importance et des conséquences de l'accueil sur le bien-être et le devenir du résident.

Préadmission et admission

La phase de préadmission constitue une étape importante dans le processus d'accueil des résidents en EHPAD. Elle débute généralement par une prise de contact téléphonique, au cours de laquelle les premières informations sont échangées entre le personnel de l'établissement et la famille ou la personne concernée. À ce stade, les documents administratifs nécessaires sont transmis par le secrétariat, accompagnés de questionnaires médicaux visant à recueillir des informations pertinentes sur l'état de santé du futur résident.

Par la suite, le dossier médical du résident est minutieusement examiné afin de mieux comprendre ses besoins et ses exigences spécifiques. Ce dossier passe ensuite en commission. Une fois le dossier validé, une rencontre est organisée entre le cadre de santé et le résident à son domicile ou dans un autre lieu de vie, afin d'établir un premier contact et d'évaluer ses besoins médicaux et sociaux. Très souvent, la famille ou les proches du futur résident sont associés à cette démarche afin de garantir une information claire et l'expression précise des besoins et des attentes de la personne.

La visite de l'établissement est une étape essentielle, permettant au futur résident et à sa famille de découvrir les installations et de se familiariser avec l'environnement dans lequel il vivra. Cette visite inclut également la découverte de la chambre potentielle. Ce moment offre l'opportunité de discuter des préférences et des besoins du résident en matière d'aménagement et de personnalisation de sa chambre.

L'étape suivante consiste à fixer la date d'entrée du résident. Cette décision est prise en concertation avec les proches et le futur résident. C'est également l'occasion d'informer

l'ensemble du personnel, en particulier les aides-soignantes et les agents de l'unité concernée, afin de garantir une prise en charge optimale dès l'arrivée du résident.

L'accueil du résident est la dernière étape de l'admission. Il se déroule de manière individualisée par la référente hébergement. Un accueil convivial, à l'écoute des besoins et une adaptation progressive sont les clés d'une entrée réussite.

Un soignant référent au sein de l'établissement est désigné et présenté à la personne et à ses proches afin de garantir un accompagnement individualisé et de qualité.

Projet de vie personnalisé

Désigné sous les noms de projet de vie ou d'accompagnement (et par les acronymes PVP, PAP ou PP), le projet personnalisé garantit au résident un accompagnement individualisé dans le respect de ses habitudes de vie et de ses souhaits. Il s'inscrit dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 et se réfère à la recommandation-cadre de l'ANESM sur la bientraitance.

Le projet de vie individuel est un document qui prend en compte les attentes spécifiques du résident, allant au-delà de ses seuls besoins. C'est une démarche participative qui inclue à la fois les équipes de l'EHPAD mais aussi la personne accueillie et ses proches dans une dynamique de parcours. Elle doit être réalisée dans les 2 à 3 mois qui suivent l'entrée. Ce projet s'inscrit dans la durée et les professionnels de l'EHPAD doivent être à l'écoute des résidents afin de favoriser leur participation active.

« Je choisis » : c'est bien le choix du résident qui est priorisé. Il peut refuser de participer au projet individualisé. Cela devra être inscrit dans le projet.

Le recueil des attentes de la personne est réalisé lors de temps d'échange avec ou sans les proches en fonction du souhait du résident.

Lorsque le projet personnalisé est formalisé, l'équipe de l'EHPAD le met en œuvre.

Le référent du projet individualisé est l'aide-soignant référent du résident. C'est l'interlocuteur de proximité privilégié (mais non exclusif). Il s'assure du suivi du projet de vie et veille à son bon déroulement et à sa cohérence.

Le projet est réévalué tous les ans (ou plus rapidement en cas d'évolution de l'état de santé de la personne accueillie).

Droits et libertés des résidents

En accord avec la loi du 2 janvier 2002-2 sur la rénovation de l'action sociale, l'EHPAD Elsa Triolet - Les Myosotis s'engage à garantir les droits fondamentaux des résidents. Cet engagement inclut le respect de leur dignité, de leur intégrité, de leur vie privée, de leur intimité et de leur sécurité. Les résidents sont informés de leurs droits fondamentaux ainsi

que des protections légales et contractuelles dont ils bénéficient. La confidentialité des informations les concernant est rigoureusement respectée.

Un livret d'accueil est remis à chaque résident ou à son représentant légal, comprenant notamment la charte de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, des informations sur le Conseil de la Vie Sociale, ainsi que sur la possibilité de recourir à un médiateur.

Le consentement éclairé de la personne accueillie est toujours recherché lorsque celle-ci est apte à exprimer sa volonté et à participer à la prise de décision. En cas d'incapacité, le consentement du représentant légal est requis, et la consultation de la personne de confiance, si désignée, est également prise en compte.

Directives anticipées et la personne de confiance

Depuis la loi du 2 février 2016 (article L.1111-11 du Code de la santé publique), les EHPAD sont encouragés à informer leurs résidents de l'existence des directives anticipées (DA) par le biais d'un dialogue, sans pour autant exiger qu'ils les rédigent systématiquement.

Toute personne majeure a le droit de désigner une personne de confiance (article L.1111-6 du Code de la santé publique). Ce choix est facultatif. La personne de confiance a deux missions principales :

- Accompagner la personne dans ses choix relatifs à la santé et aux soins lorsqu'elle est encore capable de s'exprimer
- Agir comme référent auprès de l'équipe médicale lorsque la personne n'est plus en mesure d'exprimer sa volonté, en témoignant des souhaits, volontés et convictions de celle qu'elle représente

La personne de confiance n'a pas à formuler d'avis personnel ; elle se contente de relayer les désirs de la personne qu'elle accompagne. Son rôle est strictement limité aux questions de santé.

Rôle du CVS

Le Comité de la Vie Sociale (CVS) est un organe de participation institué au sein des établissements sociaux et médico-sociaux en France. Son rôle principal est de favoriser la participation des usagers à la vie de l'institution et de veiller à leurs intérêts. Voici quelques-unes de ses missions principales :

- Expression des usagers : Le CVS permet aux résidents ou usagers de l'établissement de faire entendre leur voix, d'exprimer leurs besoins, leurs attentes, et leurs suggestions concernant leur vie quotidienne au sein de l'établissement.

- Information et consultation : Il sert de lieu d'information pour les usagers et leurs représentants sur les décisions et les projets de l'établissement qui les concernent. Le CVS est également consulté sur certaines décisions importantes, telles que le projet d'établissement ou le règlement intérieur.
- Élaboration de propositions : Le CVS peut formuler des propositions visant à améliorer les conditions de vie et le fonctionnement de l'établissement. Ces propositions sont ensuite soumises à la direction de l'établissement pour examen.
- Échanges avec la direction et les professionnels : Le CVS permet d'établir un dialogue entre les usagers et la direction de l'établissement ainsi qu'avec les professionnels qui y travaillent. Cela favorise une meilleure compréhension mutuelle et peut contribuer à résoudre des problèmes ou des conflits.
- Participation à la vie sociale et culturelle : Le CVS peut également être impliqué dans l'organisation d'activités sociales, culturelles ou récréatives au sein de l'établissement, contribuant ainsi à la vie communautaire et au bien-être des résidents.

Le CVS joue donc un rôle essentiel dans la promotion de la participation des usagers à la vie de l'établissement, dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts.

L'expression des usagers

Une commission des menus est mise en place. Elle est composée de personnels soignants, de personnels de cuisine, de la diététicienne et de représentants des résidents. Elle se réunit deux fois par an. Les menus sont présentés aux participants de la commission, qui apportent les modifications souhaitées. Cette commission permet de s'assurer de la satisfaction des résidents quant aux menus, à la qualité et la quantité des plats proposés et de recueillir leurs suggestions sur les repas à thèmes.

La commission animation est une instance qui se réunit tous les trimestres. Elle est organisée par l'animatrice et comprend des représentants des résidents et des bénévoles. Elle se réunit pour faire le point sur le programme d'animation et recueillir les souhaits des résidents sur les animations et festivités du trimestre à venir.

Des enquêtes de satisfaction sont réalisées régulièrement auprès des résidents et leurs familles, afin de répondre au plus près des besoins et attentes des personnes accueillies. Les résultats des enquêtes sont analysés et diffusés auprès des familles et des résidents. Des actions d'amélioration issues des résultats sont mises en œuvre.

Politique de promotion de la bientraitance

Dans nos établissements, la promotion de la bientraitance est au cœur de notre engagement envers nos résidents. Inspirée par les recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation

et de la qualité des établissements et services médico-sociaux (ANESM), la bientraitance est définie comme une culture qui guide nos actions et nos relations, visant à promouvoir le bien-être de nos usagers tout en gardant à l'esprit le risque de maltraitance.

La dimension éthique et la réflexion autour de la bientraitance sont essentielles et doivent occuper une place prépondérante dans le comportement de tous les professionnels. C'est pourquoi le SIVOM de Bruay-sis s'engage pleinement dans la promotion de la bientraitance à tout moment.

Promouvoir la bientraitance, c'est avant tout renforcer un modèle d'accompagnement centré sur les besoins, les attentes et les préférences des personnes accueillies. Cette approche favorise la construction d'une relation de confiance solide entre les professionnels et les résidents, tout en garantissant l'exercice de leurs droits individuels.

En outre, notre personnel est vigilant pour prévenir et empêcher toute forme d'agressivité ou de violence. Tout signalement de maltraitance est traité avec la plus grande rigueur et fait l'objet de mesures disciplinaires et/ou judiciaires si nécessaire. Les professionnels sont tenus de dénoncer tout acte de maltraitance dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions, et ils sont protégés conformément à la législation en vigueur.

En cas de suspicion de maltraitance, la direction prendra les mesures nécessaires pour protéger la victime et informer les familles et les représentants légaux. Des mesures d'accompagnement pour les autres résidents seront également envisagées afin de garantir leur bien-être et leur sécurité.

L'orientation stratégique du projet d'accompagnement

Orientation 3 : Assurer le bien-être de la personne âgée dès son admission et tout au long de son séjour

1. Améliorer l'admission du résident
2. Mettre en place un accompagnement de qualité
3. Prévenir et lutter contre la maltraitance



Projet social

Le projet social représente un pilier fondamental du projet d'établissement, incarnant des valeurs solides et partagées qui reflètent la politique sociale sur une période de cinq ans. Tout comme le projet de vie et le projet de soins visent à une prise en charge complète du résident, le projet social intègre une dimension importante liée au bien-être et à la satisfaction du personnel dans son ensemble. Les objectifs fixés pour la période 2024-2028 sont axés sur l'amélioration des conditions de travail, l'optimisation des ressources humaines et le respect des réglementations sur le temps de travail. Ils constituent un socle essentiel pour le dialogue social et doivent être cohérents avec d'autres initiatives, notamment la politique qualité de l'établissement.

Cette approche requiert la participation active de l'ensemble du personnel, comprenant les membres médicaux, paramédicaux, administratifs et techniques, afin de mobiliser tous les acteurs autour d'un objectif commun. Son objectif est d'accompagner les changements internes et externes pour améliorer la performance de l'EHPAD au service des résidents et des personnes accueillies.

Pour répondre efficacement aux besoins spécifiques de chaque résident, l'EHPAD Elsa Triolet – Les Myosotis accorde une grande importance à la qualification et au développement des compétences de leur personnel. Outre les compétences techniques, l'établissement valorise les qualités humaines et relationnelles du personnel, ainsi que sa capacité à répondre de manière empathique aux besoins des résidents.

L'établissement s'engage également à promouvoir une culture de bientraitance parmi ses intervenants et à assurer une prise en compte quotidienne des besoins physiologiques, psychologiques et spirituels des résidents. Le personnel bénéficie de formations qualifiantes et continues, garantissant ainsi une base solide pour la mise en œuvre réussie du projet d'établissement et le maintien d'un environnement de qualité pour les résidents.

L'orientation stratégique du projet social

Axe 4 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et construire un projet RH adapté

1. Consolider les organisations de travail et recruter et/ou former du personnel qualifié
2. Accompagner les parcours professionnels
3. Améliorer la qualité de vie au travail
4. Piloter la gestion du risque professionnel

Fiches actions n°4 :

Projet d'animation

L'animation avec les personnes âgées a pour spécificités de contribuer au respect des valeurs individuelles et collectives, en prenant en compte l'environnement. Elle individualise les pratiques en fonction des attentes et besoins des personnes.

Le projet d'animation de l'EHPAD Elsa Triolet - Les Myosotis est élaboré pour les résidents accueillis en hébergement permanent et en Unités de Vie Alzheimer. Le projet d'animation fait partie intégrante du projet d'établissement. Il a été construit en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.

Professionnels de l'animation

- Les référents « animation »

Les référents « animation » présents sur les 2 structures ont la charge de concevoir et mettre en œuvre le projet d'animation de l'établissement en lien avec la direction et les équipes.

Dans l'accompagnement du résident, ils sont chargés de comprendre et répondre aux attentes et besoins des résidents, organiser et animer des activités adaptées, faciliter leur intégration dans la vie de l'établissement et dans leur environnement, tout en garantissant leur sécurité et leur dignité.

En ce qui concerne la coordination des équipes, ils veillent à l'application des bonnes pratiques en animation, assurent le bon déroulement des activités et identifient les besoins de renfort ponctuel.

Au niveau de la gestion, ils recensent les besoins et les offres d'animation, établissent des plannings, organisent les réunions d'organisation des activités, contrôlent la cohérence entre le projet d'animation et le budget et rendent compte de la mise en œuvre de la politique d'animation.

Dans le domaine de la vie sociale, ils cherchent à établir des partenariats locaux, participent à l'intégration de l'EHPAD dans son territoire, proposent des projets favorisant l'ouverture de l'établissement sur le territoire, promeuvent l'établissement auprès du public et contribuent activement au Conseil de la vie sociale.

En matière de communication, ils contribuent à la création de supports de communication, travaillent en collaboration avec le service communication pour la transmission d'informations et assurent la pérennité de ces supports.

- L'agent d'animation

L'agent d'animation joue un rôle crucial en offrant un soutien et une écoute aux personnes âgées, que ce soit lors de l'accueil des nouveaux résidents ou lors d'animations collectives ou individuelles. Il coordonne et met en place des actions d'animation visant à développer la vie sociale et socio-culturelle des résidents, dans le respect de leurs droits et de leur dignité.

Il collabore étroitement avec les autres agents d'animation. Il stimule la créativité des résidents à travers diverses techniques telles que l'expression corporelle ou les activités artistiques. De plus, il évalue les projets mis en place, impulse une dynamique au sein de l'établissement et contribue à l'élaboration de programmes d'accompagnement personnalisés. Enfin, il communique régulièrement avec les résidents, les familles et le personnel en présentant le programme d'animation hebdomadaire, comprenant des activités récurrentes, ponctuelles et mensuelles.

Lorsqu'un résident fait son entrée dans l'établissement, l'animatrice prend un temps avec lui et/ou ses proches pour mieux connaître la personne. La connaissance de l'histoire de vie des résidents permet aux animatrices et aux équipes de mettre en évidence leurs centres d'intérêts et de permettre leur participation aux activités.

- Les AMP en UVA

Le rôle de l'Aide Médico-Psychologique (AMP) en EHPAD est défini par sa mission de contribuer au bien-être et à l'autonomie des résidents, en respectant leurs droits et leur dignité. Elle travaille en étroite collaboration avec une équipe pluridisciplinaire et participe à l'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) de chaque résident.

Les principales activités de l'AMP comprennent l'accompagnement des résidents dans les actes de la vie quotidienne tels que la mobilisation, l'habillage, la toilette (sans soins de nursing complets au lit), l'alimentation et la prise de médicaments. Elle propose et participe à des activités collectives favorisant le bien-être et la socialisation des résidents, tout en contribuant au maintien et au développement de leurs acquis.

Sur le plan administratif, l'AMP assure des transmissions écrites et orales, peut assister dans certaines formalités administratives telles que les visites d'entrée et d'évaluation des besoins, et participe à l'encadrement des étudiants et des nouveaux agents. Elle collabore avec ses collègues pour assurer la continuité du service et participe aux réunions de synthèse ainsi qu'aux différentes commissions si nécessaire.

Les commissions d'animation

Les commissions d'animation en EHPAD sont des groupes de travail constitués au sein de l'établissement pour organiser et superviser les activités récréatives, culturelles et sociales destinées aux résidents. Elle est animée par les référents « animation » et peuvent être composées de différents membres de l'équipe de l'établissement, tels que des animateurs, des aides-soignants, des infirmiers, du personnel administratif, des résidents ou des représentants de résidents. Ces commissions se réunissent régulièrement pour planifier,

organiser et évaluer les activités proposées aux résidents. Elles peuvent travailler sur la mise en place de programmes d'animation variés, adaptés aux besoins et aux préférences des résidents. Elles sont chargées de définir le calendrier des activités à proposer aux résidents, en veillant à diversifier les propositions en fonction des intérêts et des capacités de chacun. Elles peuvent également organiser des événements spéciaux, des sorties ou des rencontres intergénérationnelles.

Après chaque activité ou période donnée, les commissions d'animation évaluent l'impact et la pertinence des activités proposées. Elles ajustent ensuite leur programmation en fonction des retours des résidents et de l'équipe, dans le but d'améliorer constamment l'offre d'animation. Elles assurent la communication avec les résidents, le personnel de l'établissement et les familles, en informant sur les activités prévues, les changements éventuels dans la programmation et en recueillant les suggestions et les retours des différents acteurs concernés. Les commissions d'animation en EHPAD jouent un rôle central dans la création et la mise en œuvre d'un programme d'animation dynamique et adapté, contribuant ainsi au bien-être, à la socialisation et à la qualité de vie des résidents.

Réunions de l'équipe d'animation

Par ailleurs, des réunions propres aux équipes d'animations sont organisées. Les réunions d'équipe d'animation en EHPAD sont des moments où les membres de l'équipe planifient, évaluent et organisent les activités récréatives pour les résidents. Elles permettent la répartition des tâches, l'évaluation des activités passées, la formation continue et la coordination avec d'autres services de l'établissement. Ces réunions contribuent à garantir un programme d'animation varié et adapté aux besoins des résidents.

Lieux d'animations

Les lieux d'animation dans l'EHPAD sont essentiels pour offrir un environnement stimulant et enrichissant aux résidents. Parmi ces différents lieux, on retrouve :

- Une salle d'activités : C'est un espace collectif d'animation permettant l'accueil des résidents et ou de leur famille. Il y est proposé des activités variées telles que des jeux de société, des ateliers manuels, des séances de musique ou des conférences. Elle est équipée de tables et de chaises adaptées pour les activités.
- Différents espaces de vie : L'EHPAD propose des salons équipés de télévisions et des espaces pour des activités en petits groupes. La chambre est un lieu propice pour les activités des personnes alitées (séances de bien-être...)
- Un espace extérieur : L'EHPAD est entouré d'espaces extérieurs aménagés. Les deux sites disposent de cours intérieures sécurisées.

Autres acteurs de l'animation

En plus des acteurs internes tels que les animateurs socio-culturels et les professionnels de la santé, l'EHPAD bénéficie de l'intervention d'acteurs extérieurs pour enrichir l'animation et offrir aux résidents des expériences variées et stimulantes.

Parmi eux, on retrouve :

- Les bénévoles : Ils jouent un rôle important dans l'animation en apportant un soutien supplémentaire aux professionnels et en proposant des activités complémentaires telles que des sorties, des lectures, des jeux ou des rencontres individuelles avec les résidents
- Les familles et proches des résidents : Elles peuvent également être impliqués dans l'animation en participant à des événements spéciaux, en organisant des activités avec les résidents ou en apportant leur soutien dans la mise en œuvre de certaines activités.
- Les professionnels extérieurs : Ils concernent par exemple des artistes locaux, tels que des musiciens ou des danseurs qui sont invités à animer des ateliers créatifs ou des spectacles pour les résidents, offrant ainsi des expériences artistiques enrichissantes. Sont également présents des professionnels du bien-être, des animateurs, sportifs ou encore des thérapeutes animaliers.

En collaborant avec ces différents acteurs extérieurs, l'EHPAD offre aux résidents une variété d'activités stimulantes et enrichissantes, contribuant ainsi à leur bien-être physique, mental et émotionnel.

L'orientation stratégique du projet d'animation

Orientation 5 : Développer un projet d'animation permettant de garder un lien social et maintenir une autonomie

1. Maintien de l'autonomie
2. Permettre l'expression de chacun et valorisation personnelle
3. Ouverture vers l'extérieur
4. Favoriser le bien-être et l'estime de soi



Projet de service des accueils temporaires

Les différents dispositifs mis en place dernièrement ou réactualisés par le gouvernement encouragent la diversification des formes d'accompagnement des personnes âgées : l'accueil temporaire en est une illustration.

L'accueil temporaire est régi actuellement par un décret du 17 mars 2004 qui le définit ainsi : « L'accueil temporaire s'adresse aux personnes âgées et s'entend comme un accueil organisé pour une durée limitée, le cas échéant sur un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, y compris en accueil de jour ».

L'accueil temporaire peut ainsi être décliné en hébergement temporaire ou accueil de jour, et s'inscrit dans la réglementation portant sur les petites unités de vie.

Ces accueils séquentiels permettent de prendre en charge de manière adaptée et individualisée des habitants des communes du SIVOM du Bruaysis ou vivant à proximité de l'EHPAD. Ils s'adressent à des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparenté mais également aux personnes en perte d'autonomie physique et/ou désocialisées. Ils permettent également à l'accompagnant principal de s'accorder un moment de répit.

Présentation des accueils temporaires

1. Définitions

L'Accueil de jour s'intègre dans la démarche du Conseil Départemental et de l'ARS visant le maintien à domicile des personnes âgées. Il a une capacité de 10 places, ouvertes aux personnes extérieures à l'établissement. La circulaire n°2002/222 du 16 avril 2002 définit l'accueil de jour : « il s'agit d'accueillir des personnes présentant un déclin cognitif et/ou un maintien occupationnel à domicile difficile, pour une ou plusieurs journées par semaine, dans des structures autonomes ou rattachées à une autre structure telle qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, dans des locaux dédiés à cet accueil. Ils s'inscrivent pleinement dans une politique de soutien à domicile. »

Toujours d'après la circulaire n°2002/222 du 16 avril 2002, l'hébergement temporaire est quant à lui défini comme : « une formule d'accueil limitée dans le temps. Il s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis du fait d'une situation de crise : isolement, absence des aidants, départ en vacances de la famille, travaux dans le logement... Il peut également s'utiliser comme premier essai de vie en collectivité avant l'entrée définitive en établissement, ou servir de transition avant le retour à domicile après une hospitalisation, mais ne doit pas se substituer à une prise en charge en soins de suite ».

2. Missions

Les accueils temporaires répondent à des besoins essentiels :

- Préserver l'autonomie des individus à travers des projets de vie et de soins personnalisés.
- Permet aux personnes accueillies de poursuivre leur vie à domicile dans les meilleures conditions possible.
- Tenter de ralentir les effets liés à la maladie, au travers d'un accompagnement de chaque instant.
- Favoriser le lien social de la personne accueillie en rompant la solitude de cette dernière.
- Permettre à l'accompagnant principal de s'accorder un moment de répit afin de poursuivre au mieux la vie au domicile.
- Offrir une transition entre le domicile et la vie en institution, facilitant l'adaptation à un environnement collectif et permettant aux familles d'envisager un placement en institution.

3. Prestations offertes

Pour répondre aux besoins des personnes accueillies, l'accueil de jour assure les services suivants :

- Accueil des familles et des personnes,
- Accompagnement, animations (lecture de journaux, ateliers culinaires, ateliers mémoire, gym douce, relaxation, sorties...),
- Activités à vocation thérapeutique (atelier cuisine, musique),
- Restauration et participation à la préparation des repas (repas du midi, goûter),
- Soins de nursing et administration de médicaments si nécessaire.

Les accueils temporaires s'adressent aux personnes âgées de plus de 60 ans (sauf dérogations) :

- Prioritairement aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, au stade léger à modéré de la maladie.
- Aux personnes âgées en perte d'autonomie physique, qui sont désireuses et qui peuvent bénéficier d'un projet de soutien à domicile (capacité d'attention, capacité à participer aux activités proposées...)

Motifs de recours à l'hébergement temporaire :

- Période transitoire dans l'attente de la révision du plan d'aide
- Période de répit ou d'absence de l'aidant nécessitant la présence d'un tiers
- Période d'essai dans l'attente de l'entrée en hébergement permanent
- Période consécutive à un accident de la vie avec rupture brutal

Actuellement, la capacité de l'accueil de jour est de dix places par jour. Il accueille :

- Sept femmes et trois hommes
- Moyenne d'âge de 82 ans
- La majorité de ces personnes vivent seules à domicile, ou sont isolées socialement.

En ce qui concerne l'hébergement temporaire, la capacité est de deux places sur le site Elsa Triolet et de trois places sur celui des Myosotis.

4. Fréquentation de l'accueil de jour

Depuis sa création, l'accueil de jour a du mal à se développer. Afin de répondre à ces difficultés, des mesures ont été prises :

- Mise en place de personnel dédié, dont du temps de coordination infirmier
- Attribution d'un local identifié
- Structuration du fonctionnement de l'accueil de jour

Des aménagements sont encore à envisager afin de pouvoir pérenniser le fonctionnement et de répondre aux exigences de conformité de locaux (espace extérieur clos, espace cuisine, coin repos, espace sanitaire)

Une réflexion sur une délocalisation de cet accueil de jour est également en cours afin de disposer de locaux bien adaptés.

Organisation et fonctionnement des accueils temporaires

1. Fonctionnement

Actuellement, l'accueil de jour fonctionne du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30, soit environ 300 jours par an. Il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés, ainsi que deux semaines l'été. Du temps de coordination est assuré par une infirmière de l'EHPAD, qui collabore étroitement avec l'équipe de direction.

Chaque jour, deux soignantes sont présentes en accueil de jour de 9h30 à 16h30.

Pour l'hébergement temporaire, il existe deux places sur le site Elsa Triolet ainsi que trois sur celui des Myosotis. Ces résidents disposent d'une chambre individuelle toutes meublées par l'établissement et de sanitaires privés.

2. Admission

L'Accueil de jour est réservé en priorité aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, vivant à domicile ou dans leur famille. La capacité à s'intégrer à la vie

collective de l'Accueil de jour et une certaine mobilité sont des prérequis nécessaires à l'admission.

Procédure d'admission :

- L'admission de la personne est faite à la demande du conjoint, des enfants ou d'un membre de la famille après avis médical (Et ou en coordination avec les services du domicile).
- Sur dossier d'inscription, une visite de préadmission est organisée avec l'infirmière coordinatrice de l'accueil de jour, afin de rencontrer la personne accueillie et l'aidant habituel afin d'échanger sur le fonctionnement et visiter les locaux. A l'issue de cet entretien, les modalités et la date de début de prise en charge sont proposés.
- L'admission est effective après une période d'essai concluante (5 jours de présence)

En ce qui concerne l'admission en hébergement temporaire, elle peut être programmée ou intervenir en urgence.

La procédure d'admission est la même que pour l'accueil de jour. Les objectifs du séjour sont clairement définis. Toutes les informations concernant le résident sont transmises à l'infirmier coordinateur de l'EHPAD afin d'assurer le lien avec les équipes médico-sociales.

3. Ressources humaines

L'Accueil bénéficie d'une équipe qualifiée et compétente dans l'accompagnement et les soins aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles similaires. Le personnel assigné à cette structure a suivi une formation spécifique et adaptée pour répondre aux besoins des personnes accueillies.

L'infirmière coordinatrice intervient lors des admissions et des visites préalables, ainsi que pour assurer le suivi des soins. Elle est également chargée de la gestion du personnel soignant, constitué de deux aides médico-psychologiques. De plus, l'Accueil de jour bénéficie de l'accès aux outils et aux dispositifs disponibles dans l'EHPAD.

Responsabilités et fonctions des professionnels :

- Développer un projet individuel de vie et de soins adaptés, en tenant compte du contexte social de chaque individu accueilli et de l'évolution de sa maladie.
- Encourager le développement des fonctions cognitives à travers les activités de la vie quotidienne.
- Communiquer efficacement avec les personnes désorientées, y compris en utilisant des méthodes de communication non verbales.
- Identifier les changements comportementaux susceptibles d'être liés à une maladie sous-jacente.
- Maintenir ou rétablir l'autonomie dans les activités essentielles de la vie grâce à des soins et des aides appropriés.

- Détecter les troubles alimentaires et nutritionnels, et les signaler au médecin traitant, tout en travaillant à leur prévention.
- Encourager, maintenir ou restaurer les capacités de la personne atteinte de démence par le biais d'activités variées, afin de limiter la perte d'autonomie.
- Favoriser ou rétablir les interactions sociales de la personne.
- Impliquer les individus accueillis dans des activités en accord avec les objectifs précédemment établis.

4. Transports pour l'accueil de jour

Pour les personnes accueillies, le trajet domicile - accueil de jour est pris en charge par l'établissement. Il s'effectue avec un véhicule PMR. La possibilité reste offerte aux familles qui le désirent, d'assurer elles-mêmes le transport de leur proche.

Fondamentaux pour l'élaboration des projets de vie

L'accueil et le séjour dans l'établissement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la Charte de la personne âgée dépendante. La charte est affichée au sein du service.

La personne a droit au respect de ses libertés fondamentales qui s'expriment dans la réciprocité des relations avec le personnel, les intervenants extérieurs, les autres personnes accueillies et leurs proches.

Ces libertés fondamentales sont les suivantes :

- Respect de la vie privée
- Respect de la dignité et de l'intégrité
- Liberté d'opinion
- Liberté de culte
- Liberté de circulation

La préservation de l'autonomie est au cœur du projet des accueils temporaires.

La personne se voit proposer un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions. Elle dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. Son consentement éclairé est à chaque fois recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

Le projet de soins s'inscrit dans le projet global de l'accueil temporaire, au même titre que le projet de vie et le projet d'animation. Il est spécifique à chaque personne accueillie et complète le dossier administratif et le recueil biographique.

Il vise les objectifs suivants :

- Prévenir ou ralentir le déclin des capacités cognitives et motrices de la personne à travers des activités quotidiennes, des animations...
- Permettre aux personnes âgées de conserver une autonomie maximale le plus longtemps possible en l'aidant dans les actes de la vie quotidienne.
- Soulager les familles et leur apporter un soutien dans le cadre de l'accompagnement qu'elles effectuent auprès de leur proche.
- Assurer la prise en charge des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autres troubles apparentés dans le cadre d'un service de proximité.
- Répondre aux recommandations du schéma départemental gérontologique en créant des services alternatifs à l'hébergement classique et permettre ainsi le maintien des personnes à leur domicile le plus longtemps possible.

En fonction de l'évolution de la pathologie, les soignants orientent la personne accueillie vers un groupe plus adapté, en accord avec le médecin référent et la famille.

La surveillance médicale et prise en charge des soins :

L'accueil de jour n'est pas un lieu de dispensation de soins. Seule la distribution des médicaments du midi sera assurée par le personnel, sous réserve qu'il dispose d'une copie de la prescription médicale.

- L'IDE coordinatrice est chargée de définir une prise en soins adaptée
- Les deux soignants assurent au quotidien l'accompagnement des personnes accueillies

Quant à la prise en charge des soins de l'hébergement temporaire, elle s'intègre à la prise en soin des résidents permanents. (Cf. projet de soins)

Intégration des accueils temporaires dans l'offre du maintien à domicile au sein du territoire de santé :

Les accueils temporaires visent à offrir une alternative entre le maintien à domicile et l'hébergement définitif. C'est une réponse adaptée qui permet aux personnes de rester chez eux.

C'est également un lieu d'échanges avec et pour les aidants.

Les axes sont les suivants :

- 1- Information continue des familles et des accompagnants des personnes
- 2- Participation aux réunions du comité stratégique d'aides aux aidants organisé par la maison de l'autonomie du Béthunois
- 3- Démarche de communication et de développement des accueils temporaires sur le territoire. Dépôt d'un dossier conférence des financeurs pour des actions d'aide aux aidants et démarche dans chaque commune pour mieux faire connaître les accueils temporaires
- 4- Travail en collaboration avec le service autonomie mixte aide et soins du SIVOM ainsi qu'avec les différents acteurs du réseau du secteur du Béthunois (PFR Béthune)

Projet d'animation des accueils temporaires

Les personnes accueillies au sein de l'hébergement temporaire participent au projet d'animation de l'hébergement définitif.

L'Accueil de jour propose dans le cadre d'un projet individuel, un projet d'animation propre à chaque personne accueillie, au sein de groupes homogènes, à travers différents ateliers.

Des activités de stimulation cognitive :

- Lecture du journal
- Activité jardinage et art floral
- Jeux de société et jeux de mémoire
- Atelier de réminiscence
- Activités manuelles
- Atelier musique
- Cinéma et photographie

Des activités physiques :

- Atelier de gym douce

Des activités favorisant une meilleure nutrition :

- Activité cuisine
- Repas thérapeutiques

Des activités contribuant au bien-être et à l'estime de soi :

- Soins esthétiques

Activités réalisées sur l'extérieur :

Le maintien du lien social est une priorité cruciale pour contrer la désocialisation. Les professionnels s'engageront à organiser une variété de sorties telles que des visites au

marché, des excursions dans les musées, des sorties au restaurant, ainsi que des rencontres intergénérationnelles et des échanges avec d'autres accueils de jour. Ils doivent constamment ajuster et réajuster leurs approches, en adoptant un cadre souple et rassurant qui prend en compte des facteurs tels que le rythme, la fatigue, la désorientation spatio-temporelle, les difficultés de conceptualisation, de planification et de concentration.

Les personnes accueillies nécessitent surtout une attention bienveillante et des activités simples qui ne demandent pas ou peu d'apprentissage. Elles ont besoin d'être guidées et soutenues dans les gestes du quotidien. Le personnel les encourage, les stimule, les assiste et veille sur elles, mais ne les remplace pas. L'accompagnement quotidien implique d'effectuer les gestes avec la personne, plutôt que pour elle. Chaque geste est expliqué pour lui redonner du sens, en mettant particulièrement l'accent sur l'importance du toucher, des gestes et du rire.

Les orientations stratégiques du projet de service des accueils temporaires

Orientation 6 : Pérenniser l'accueil temporaire

1. Assurer un accompagnement holistique et personnalisé lors de l'accueil temporaire
2. Assurer la conformité des locaux de manière sûre et adaptée aux besoins des résidents
3. Garantir la qualité des soins
4. Assurer une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués dans le soutien aux aidants et dans l'aide et l'accompagnement des personnes dépendantes



Projet de pilotage

Démarche qualité

La démarche qualité en EHPAD constitue un engagement fondamental visant à améliorer de manière globale la vie quotidienne des résidents. Au cœur de cette démarche se trouvent plusieurs aspects essentiels, notamment le fonctionnement de l'établissement, la qualité des prestations fournies, l'accueil et l'accompagnement bienveillant des personnes âgées. Ces éléments sont essentiels pour favoriser leur bien-être et préserver leur autonomie.

Cette démarche qualité ne se limite pas à des actions ponctuelles, mais s'inscrit dans la durée. Son objectif est d'intensifier les points forts de l'établissement tout en réduisant les points faibles. Pour y parvenir, la participation active de toutes les parties prenantes de l'établissement est indispensable. Cela inclut le personnel, les résidents, leurs familles ainsi que les partenaires externes.

La mise en œuvre de cette démarche qualité passe par divers moyens et outils. Elle est conduite à travers des enquêtes de satisfaction régulières, des évaluations internes et externes, ainsi que des plans d'actions spécifiques. De plus, des comités de suivi et différentes commissions sont instaurés pour permettre un suivi et une coordination efficace des actions entreprises. Ces organes rassemblent non seulement les résidents et leurs familles, mais également les salariés référents et les prestataires impliqués dans la vie quotidienne de l'établissement.

Elle passe par la mise en place d'une démarche d'amélioration de qualité mise en place par le logiciel Qualineo. C'est un logiciel qualité dédié à la démarche qualité et la gestion des risques des structures médico-sociales. C'est une solution complète pour anticiper les risques liés à nos activités de soins et d'accompagnement, tout en simplifiant le pilotage de notre démarche qualité :

- Gestion Documentaire
- Événements Indésirables
- Plaintes et Réclamations Usagers
- Risques Professionnels
- Enquête de Satisfaction
- Audit Interne
- Auto-Évaluation
- Plans d'Actions
- Pilotage de la Performance

Qualineo a été conçue pour faciliter la mise en conformité vis-à-vis des autorités de tarification et de contrôle telles que la Haute Autorité de santé, l'Agence Régionale de Santé, l'Autorité de Sûreté Nucléaire...

C'est aussi un outil concourant à la modernisation des services.

Développement durable

Intégrer le développement durable au cœur du projet d'établissement de l'EHPAD, représente un défi complexe mais essentiel. Bien que l'optimisation du bâti soit une composante nécessaire, il est important de reconnaître que des actions simples peuvent également contribuer significativement à cette vision durable.

Tout commence par une évaluation approfondie des pratiques existantes, permettant ainsi de les examiner à la lumière des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques. Cette étape cruciale permet d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées. Parmi les initiatives concrètes, on trouve notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place de bacs de compost pour valoriser les déchets organiques, le tri sélectif des déchets pour favoriser le recyclage, ainsi que l'utilisation de produits d'hygiène éco-labellisés pour réduire l'empreinte écologique.

De plus, des actions telles que le co-voiturage pour les sorties, les activités intergénérationnelles et les ateliers en lien avec la nature contribuent non seulement à la durabilité environnementale, mais aussi au bien-être des résidents. Ces activités offrent des occasions précieuses de créer du lien social, de favoriser l'échange intergénérationnel et de reconnecter les résidents avec la nature, tout en renforçant leur sentiment d'appartenance à une communauté.

L'EHPAD s'engage également dans la mise en conformité de leur marché de denrées alimentaires avec la loi Egalim.

Au-delà de leurs avantages environnementaux évidents, ces initiatives apportent également une dimension humaine importante en donnant du sens aux actions entreprises, en créant un environnement propice au bien-être et en favorisant un mode de vie plus sain et équilibré pour les résidents. En fin de compte, intégrer le développement durable dans le projet d'établissement de l'EHPAD ne se limite pas à des considérations écologiques, mais englobe également des aspects sociaux et humains essentiels pour promouvoir un mieux-vivre durable au sein de la communauté résidentielle.

Budget et contrôle de gestion

Dans le contexte de la planification à long terme, la gestion financière de l'EHPAD revêt une importance capitale. Assurer les moyens nécessaires et maintenir une santé financière solide pour les années à venir constituent des impératifs essentiels. Pour ce faire, les orientations stratégiques doivent être élaborées avec soin, en tenant compte à la fois de l'exploitation courante de l'établissement et des emprunts ainsi que des investissements prévus, tout en veillant à ne pas compromettre la santé financière globale de la structure.

Le nouveau cadre de contractualisation (CPOM) et de tarification (EPRD) des établissements place la CAF (Capacité d'auto-financement) au cœur de la stratégie financière de l'établissement. Ceci souligne l'importance cruciale de comprendre et de répondre efficacement aux exigences et aux contraintes imposées par ces mécanismes de financement.

Dans cet environnement financier contraignant, augmenter la capacité d'autofinancement d'un établissement revêt une importance particulière. Cela nécessite au minimum un équilibre du résultat comptable, voire idéalement la génération d'excédents. Dans le secteur des personnes âgées, où les tarifs sont strictement réglementés, la maîtrise des charges est une nécessité incontournable pour atteindre cet objectif.

Face à des contraintes budgétaires de plus en plus importantes, un processus de contrôle de gestion est mis en place. Ce processus vise avant tout à améliorer la gestion de l'établissement et à optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Il permet également d'analyser la pertinence des différents modes de fonctionnement, de remettre en question les habitudes établies (en termes d'achats, de choix de matériel, d'utilisation des ressources, etc.).

Cependant, il est souvent difficile pour l'établissement de disposer des compétences et du temps nécessaires au sein de son équipe administrative interne pour mettre en œuvre une stratégie de contrôle de gestion complexe. Dans de tels cas, il est judicieux de confier cette responsabilité au service Finances du SIVOM, afin de bénéficier d'une expertise spécialisée et de garantir une gestion financière optimale et conforme aux objectifs fixés.

Stratégie globale de pilotage des Etablissements et du Pôle autonomie

Un audit réalisé fin 2022 a souligné d'importants dysfonctionnements au sein des établissements engendrant des tensions, une pénibilité de travail conséquente et de l'usure professionnelle pour les agents. L'ensemble générerait aussi une baisse de la qualité des soins et de la prise en charge des résidents.

Afin de répondre à ces besoins de réorganisation et d'accompagnement, un travail important a été effectué avec pour objectif de permettre d'assurer les missions dévolues à l'EHPAD et de pérenniser les structures et leurs financements au travers les axes transversaux suivants :

- Une organisation efficiente permettant de développer le bien-être au travail et de formaliser par des procédures le « Qui fait quoi, quand et comment »
- Instaurer des échanges de pratique entre les salariés et une dynamique de complémentarité entre les établissements
- Un accueil et des soins respectueux, adaptés et bienveillants des résidents et de leurs familles
- Une réponse aux enjeux stratégiques posés par les financeurs (taux d'occupation, accueil de jour, ...)
- Des projets d'embellissement des bâtiments afin d'accueillir les résidents dans un environnement propice au bien vivre

Les établissements se sont donc engagés dans une dynamique de changement.

Les orientations stratégiques définies dans ce projet d'établissement mettent en exergues le travail déjà effectué mais aussi les axes de travail importants qui restent à mener afin de pérenniser le fonctionnement de nos structures.

Il faut poursuivre la dynamique globale de restructuration de l'EHPAD.

Néanmoins la diversification des activités et l'ouverture vers l'extérieur est déjà engagée avec l'intégration de l'EHPAD au sein du pôle autonomie. L'arrivée du Service Autonomie à Domicile Aide et soins au sein de la structure Elsa triolet permet d'en faire un lieu unique pour répondre aux parcours de vie des seniors en perte d'autonomie du territoire.

Le SIVOM souhaite s'inscrire ainsi pleinement dans les dynamiques du Schéma Départemental de l'Autonomie et du Schéma Régional de la Santé. Le pôle autonomie travaille en lien avec le Département et l'ARS sur des projets territoriaux transversaux comme le SPDA (Service public Départemental de l'autonomie), la plateforme territoriale d'aide aux aidants, ...

Avec sa nouvelle organisation, il renforce le lien entre le domicile, les établissements et les réponses de répit portés par son EHPAD.

Dans ce cadre, le SIVOM souhaite porter des actions innovantes sur son territoire en développant la télémédecine et en travaillant en réseau et en filière dans le cadre du parcours de la personne âgée.

Les orientations stratégiques du projet de pilotage

Orientation 7 : Assurer et pérenniser la démarche qualité et améliorer le développement durable

1. Mettre en place une démarche qualité
2. Décliner et améliorer les orientations du développement durable

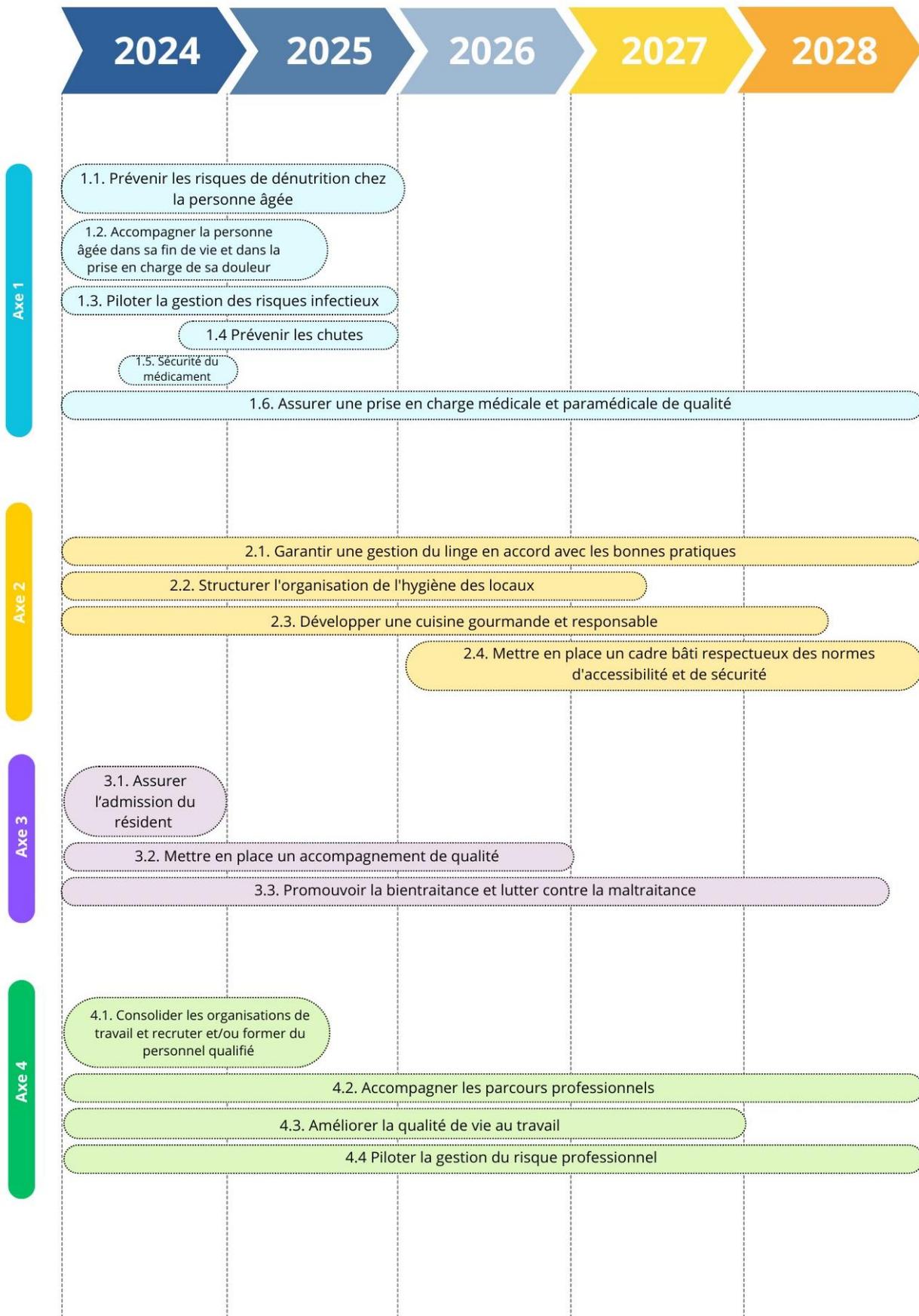


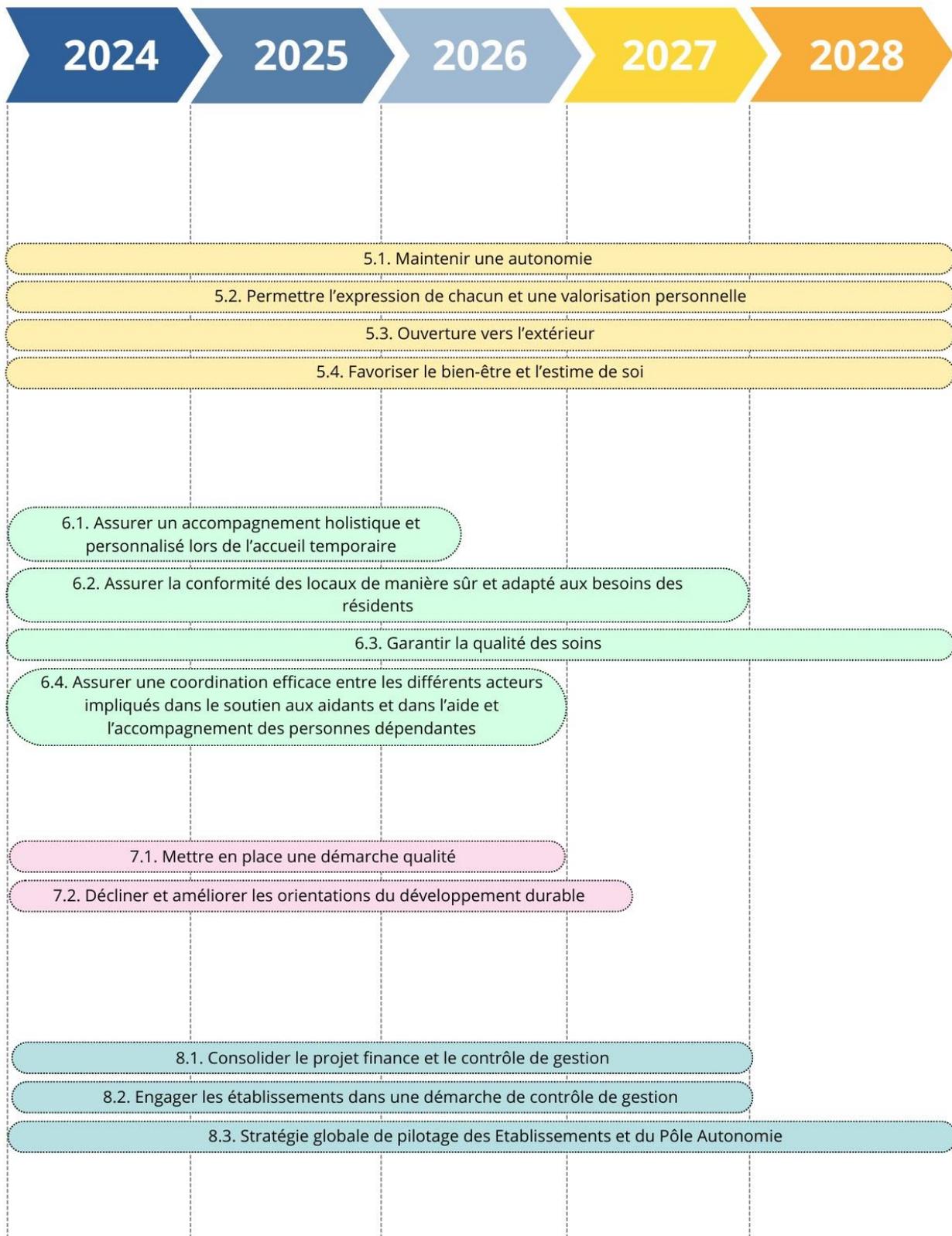
Orientation 8 : Optimiser le pilotage de l'établissement

1. Consolider le projet finance
2. Engager l'établissement dans une démarche de contrôle de gestion
3. Stratégie globale de pilotage des Etablissements et du Pôle Autonomie

Fiches actions n°8

Calendrier de réalisation





Annexes

Fiches actions n°1

Fiches actions n°2

Fiches actions n°3

Fiches actions n°4

Fiches actions n°5

Fiches actions n°6

Fiches actions n°7

Fiches actions n°8

Orientation 1 : Améliorer la qualité de soins apportées aux résidents

Objectif 1.1 : Prévenir le risque de dénutrition chez la personne âgée

Contexte

Dans le cadre de notre engagement envers le bien-être et la santé des personnes âgées, la prévention du risque de dénutrition demeure un défi crucial dans la prise en charge de nos résidents.

Le service est parfois trop rapide et commence trop tôt, ce qui peut perturber l'expérience des résidents en termes d'alimentation. Il est également apparu que la quantité de nourriture servie tout au long de la journée est souvent excessive. Cela ne répond pas toujours aux appétits individuels des résidents. De plus, bien que les réévaluations des textures soient effectuées de manière régulière, il semble que leur mise en œuvre par le personnel de service ne soit pas toujours suivie de manière adéquate.

Description des actions

- Incorporer plus de protéines dans les repas
- Privilégier produits riches en énergies et en protéines adaptés aux goûts des résidents
- Travailler sur la présentation des plats (Cf. objectif 2.3)
- Revoir les temps dédiés au repas
- Pérenniser la surveillance des poids
- Revoir la quantité sur les plateaux au cours de la journée
- Assurer un suivi des textures adaptés à chaque résident

Groupe de travail	Antoine Lemaire (FFC) ; Delphine Herf (ASDEC) ; Isabelle Dussart (AS) ; Perrine DUMETZ (IDE Réf) ; Serge Laurent (Responsable cuisine centrale)
Indicateurs de suivi	Suivi des signes de dénutrition (Poids, changement alimentaire), Nbre de résidents, Formations cuisine, suivi adaptation rythme et quantité
Moyens-Ressources	Programme ESPREVE – Logiciel Cuisine – TITAN
Calendrier	2024-2026

Orientation 2 : Améliorer la qualité de soins apportées aux résidents

Objectif 1.2 : Accompagner la personne âgée dans sa fin de vie et dans la prise en charge de sa douleur

Contexte

Face à la réalité actuelle des EHPAD, caractérisée par un nombre significatif de situations de fin de vie et de douleur parmi les résidents, il est essentiel d'affirmer notre engagement envers le bien-être et le confort de ceux qui nous sont confiés.

Une collaboration étroite avec les équipes d'Hospitalisation à Domicile (HAD) et les services de soins palliatifs est assurée. Ces collaborations sont essentielles pour garantir que nos résidents bénéficient d'un soutien approprié en cas de besoin, ainsi que d'une transition douce vers les soins palliatifs lorsque cela s'avère nécessaire.

Description des actions

- Formaliser un protocole de fin de vie
- Former les soignants aux soins de confort
- Former les agents aux soins palliatifs
- Mettre en place des bains thérapeutiques à visées de confort sur les personnes fragiles et/ou en fin de vie
- Pérenniser la collaboration avec l'HAD en cas de nécessité

Groupe de travail	Antoine Lemaire (FFC) ; Delphine Herf (ASDEC) ; Isabelle Dussart (AS) ; Perrine DUMETZ (IDE Réf) – Audrey COULOMBEL (IDE Réf)
Indicateurs de suivi	Protocoles formalisés – Nombre d'agent former – Total des temps bains dédiés annuel – nombre interventions HAD
Moyens-Ressources	RH (Plan de formation) – Salles de bain aménagées – planification des bains (organisation des soins) – Collaboration HAD
Calendrier	2024-début 2025

Orientation 1 : Améliorer la qualité de soins apportées aux résidents

Objectif 1.3 : Piloter la gestion des risques infectieux

Contexte

L'EHPAD est un environnement propice à l'émergence et à la propagation des bactéries multirésistantes (BMR) et des bactéries hautement résistantes (BHRe). Il est donc crucial de mettre en place des mesures efficaces de prévention et de contrôle des infections.

Aujourd'hui, la demande de vaccination du résident se fait dès l'admission du résident, cette vaccination est donc reconduite chaque année. De plus, l'utilisation des différentes poubelles est à revoir.

Description des actions

- Prévenir émergence et diffusion BMR/BHRE
- Former les soignants aux règles d'hygiène
- Mettre en place audits pour identifier les axes d'amélioration
- Mettre en place la vaccination pour la grippe et le COVID pour les agents volontaires
- Pérenniser le nettoyage des toilettes pour lutter contre l'émergence des BMR/BHRE
- Formaliser avec les soignants la gestion des DARS
- Formaliser des protocoles en lien avec l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène

Groupe de travail	Antoine Lemaire (FFC) ; Delphine Herf (ASDEC) ; Isabelle Dussart (AS) ; Perrine DUMETZ (IDE Réf) – Audrey COULOMBEL (IDE Réf)
Indicateurs de suivi	Protocoles Formalisés – nombre d'agents formés – Nombre de vaccination – Nombre d'intervention de l'EOH
Moyens-Ressources	Accompagnement EOH
Calendrier	2024-2026

Orientation 1 : Améliorer la qualité de soins apportées aux résidents

Objectif 1.4 : Prévenir les chutes

Contexte

Les personnes âgées en EHPAD sont fréquemment sujettes à des chutes plus ou moins grave. Il est donc nécessaire de prévenir ces risques de chutes afin d'en limiter au maximum ce nombre.

Les chambres actuelles présentent un problème d'encombrement. De plus, certains équipements deviennent superflus, occupant inutilement de l'espace dans les chambres.

L'ajout d'un nouveau kinésithérapeute à l'équipe, intervenant deux jours par semaine, joue un rôle essentiel dans la promotion de la mobilité et de la sécurité des résidents, en élaborant des programmes d'exercices adaptés à leurs besoins individuels. Un aspect crucial de la sécurité des résidents est l'utilisation de chaussures anti chutes, demandé à chaque arrivée de nouveaux résidents.

Pour assurer un suivi efficace des incidents de chute, des fiches de chute sont utilisées et enregistrées sur des tablettes, permettant au personnel de suivre les tendances et d'identifier les facteurs de risque.

Description des actions

- Désencombrer les chambres
- Maintenir une activité physique régulière
- S'assurer que chaque résident porte des chaussures adaptées
- Pérenniser le traçage des chutes informatiquement

Groupe de travail	Antoine Lemaire (FFC) ; Delphine Herf (ASDEC) ; Isabelle Dussart (AS) ; Perrine DUMETZ (IDE) Perrine DUMETZ (IDE Réf) ;Audrey COULOMBEL (IDE Réf)- Rolande QUENTIN (AS référente hébergement)
Indicateurs de suivi	Suivi du nombre de chute – Nombre achat chaussures – Activités physiques proposées en animation annuelles – Interventions Kiné annuelles
Moyens-Ressources	TITAN
Calendrier	Milieu 2024-2026

Orientation 1 : Améliorer la qualité de soins apportées aux résidents

Objectif 1.5 : Assurer le suivi et la prise de médicaments de manière sécurisée

Contexte

Dans notre démarche pour garantir des soins de qualité et la sécurité des résidents, nous accordons une attention particulière à l'assurance d'un suivi et d'une prise de médicaments sécurisée.

L'EHPAD fonctionnent actuellement sans médecin coordinateur, ce qui signifie que la responsabilité des prescriptions médicales incombe aux médecins traitants des résidents.

La préparation des médicaments et leur mise en pilulier sont actuellement confiées aux pharmacies. Les ordonnances sont enregistrées dans le logiciel Titan, facilitant la gestion des médicaments et la communication entre l'EHPAD et les pharmacies. Cependant, malgré cette technologie, il semble y avoir des lacunes dans le processus de préparation des médicaments, ce qui peut conduire à des erreurs potentiellement dangereuses. En outre, il est noté que certains médicaments sont administrés par du personnel qui peut ne pas avoir toutes les compétences nécessaires pour cette tâche. Cela soulève des préoccupations concernant la sécurité et la qualité des soins dispensés aux résidents.

Description des actions

- Sécuriser le circuit du médicament
- Travailler en partenariat avec les pharmacies
- S'assurer de la qualification du personnel donnant les médicaments
- Définir les responsabilités de l'IDE et l'AS
- Connaître les recommandations des bonnes pratiques

Groupe de travail	Antoine Lemaire (FFC) ; Delphine Herf (ASDEC) ; Isabelle Dussart (AS) ; Perrine DUMETZ (IDE) – Audrey COULOMBEL (IDE Réf)
Indicateurs de suivi	Conventions Officine – Formations – organisation de soins - protocoles
Moyens-Ressources	TITAN
Calendrier	2024-2025

Orientation 1 : Améliorer la qualité de soins apportées aux résidents

Objectif 1.6 : Assurer une prise en charge médicale et paramédicale de qualité

Contexte

L'EHPAD accueille des personnes dépendantes avec une nécessité de prise en charge médicale et paramédicale de qualité.

L'EHPAD rencontre actuellement des problèmes en ce qui concerne les qualifications du personnel soignant. Concernant les communications internes, bien que des temps de transmission soient prévus, leur efficacité est compromise par le manque de structure et parfois par un environnement inadapté. De plus, les transmissions écrites ne sont pas toujours complétées de manière adéquate, entraînant des lacunes dans la communication des informations importantes sur les résidents et leur prise en charge. De plus, des protocoles sont encore manquants et sont en cours de préparation.

Description des actions

- Mettre à jour les fiches d'organisations de travail
- Positionner du personnel qualifié, y compris la nuit
- Mettre en place des temps de transmission (IDE-AS) entre chaque changement d'équipe
- Assurer les transmissions écrites
- Formaliser les protocoles manquants
- Proposer des prestations de télésanté au sein de l'établissement

Groupe de travail	Antoine Lemaire (FFC) ; Delphine Herf (ASDEC) ; Isabelle Dussart (AS) ; Perrine DUMETZ (IDE) – Audrey COULOMBEL (IDE Réf)
Indicateurs de suivi	Fiches organisation de travail – Qualification du personnel – Ratio personnel soignant et qualification – Protocoles formalisés – Transmissions – Nombre de téléconsultation
Moyens-Ressources	TITAN - Téléconsultations
Calendrier	2024-2028

Fiches actions n°2 :

Orientation 2 : Permettre aux résidents de profiter d'un cadre de vie et d'une qualité d'hébergement optimale

Objectif 2.1 : Garantir une gestion du linge en accord avec les bonnes pratiques

Contexte

L'organisation et la gestion du linge est cruciale en EHPAD.

Les services sont fournis par différents prestataires. Des problèmes de communication sont notés notamment sur la gestion des sacs nécessaires. Des problèmes d'organisation sont également signalés, notamment des armoires mal rangées et des placards régulièrement cassés, rendant difficile l'accès et le stockage des vêtements. L'implication des soignants dans la gestion du linge peut varier ayant un impact sur l'efficacité du processus global.

Malgré les défis liés à la gestion des vêtements, le circuit du linge propre et sale est plutôt bien maîtrisé. Une attention particulière doit donc être accordée à la gestion du linge, en mettant en place des systèmes efficaces et en impliquant activement le personnel et les familles pour garantir un processus fluide et satisfaisant pour tous les intervenants.

Description des actions

- Formaliser une demande pour recevoir davantage de sacs de linge et de différentes tailles
- Redéfinir clairement le nombre nécessaire de sac par secteur et le communiquer
- Assurer une meilleure communication avec les familles
- Remettre en conformité les placards des chambres
- Informer les nouveaux arrivants sur les bonnes pratiques liées au linge
- Mettre en place des rôles de référent du linge

Groupe de travail	Rolande Quentin (AS référente hébergement) ; Isabelle Dussart (AS) ; Virginie GERNEZ (Directrice)
Indicateurs de suivi	Suivi des réclamations – Suivi avec AD3 – nombre de placards remis en conformité
Moyens-Ressources	Espace Client AD3
Calendrier	2024-2028

Orientation 2 : Permettre aux résidents de profiter d'un cadre de vie et d'une qualité d'hébergement optimale

Objectif 2.2 : Structurer l'organisation de l'hygiène des locaux

Contexte

La gestion de l'hygiène des locaux dans l'EHPAD présente plusieurs défis significatifs qui nécessitent une attention particulière.

Il est nécessaire de définir un temps de travail adapté au maintien des normes d'hygiène de l'établissement.

Les protocoles de nettoyage doivent être revus et mis à jour de façon à structurer de manière satisfaisante les différentes tâches.

Pour finir, il convient de s'assurer que le personnel chargé de l'entretien soit formé aux normes et aux techniques de nettoyage assurant ainsi une utilisation efficace des ressources et des produits.

Description des actions

- Bien définir les tâches de chacun
- Planifier et tracer l'entretien des locaux au quotidien
- Etudier les possibilités de partenariat avec le CH de Beuvry pour des interventions de l'équipe mobile d'hygiène
- Former en continue le personnel
- Respecter les normes et les fréquences de nettoyage
- Revoir les protocoles et bien les afficher
- Fournir un protocole aux stagiaires ou nouveaux arrivants

Groupe de travail	Rolande Quentin (AS référente hébergement); Antoine Lemaire (FFC) ; Référentes
Indicateurs de suivi	Protocoles réalisés – satisfaction - formations
Moyens-Ressources	Produits adaptés – Programme de nettoyage
Calendrier	2024-début 2027

Orientation 2 : Permettre aux résidents de profiter d'un cadre de vie et d'une qualité d'hébergement optimale

Objectif 2.3 : Développer une cuisine gourmande et responsable

Contexte

Le temps des repas constitue un moment privilégié et essentiel de plaisir, de sociabilité et de convivialité, en particulier pour les personnes âgées fragiles résidant en établissements d'hébergement. Améliorer l'environnement des repas autant que les repas eux-mêmes, c'est participer au bien-être de nos aînés les plus fragiles, améliorer leur statut nutritionnel et ainsi retarder leur perte d'autonomie. C'est aussi et surtout stimuler et rendre le plaisir de manger ainsi que le plaisir de vivre.

La participation d'une diététicienne à l'élaboration des menus permettrait de consolider la qualité nutritionnel des repas.

Afin de favoriser un environnement propice au bien manger, il sera nécessaire Le mobilier est ancien et l'espace a besoin d'être réorganisé. L'équipement des cuisines est également ancien et ne permet pas de répondre à tous les besoins des résidents.

Description des actions

- Améliorer l'environnement des repas (Aménager la salle à manger, changer ou relooker le mobilier, créer une ambiance propice, adapter les horaires) (Cf. objectif 1.1)
- Agir sur le « donner envie de manger » (améliorer la présentation des repas, le dressage des tables et des plateaux) (Cf. objectif 1.1)
- Agir sur le contenu des repas (composer des menus ayant un sens pour les résidents, variés et adaptés, les faire valider par une diététicienne, proposer une alternative à chaque composant)
- Assurer la participation des usagers (pérenniser la commission des menus en s'assurant de la prise en compte de la parole des usagers lors de ces réunions, recueillir la satisfaction des résidents et de leur famille, prévoir la participation des usagers à la préparation des repas et au service)
- Développer une cuisine responsable (répondre aux exigences de la loi Egalim, adapter les quantités et lutter contre le gaspillage)
- Ouvrir l'établissement sur l'extérieur (accueil de scolaire sur des temps spécifiques, inviter des clubs à l'occasion d'évènements, prévoir des repas « famille »)
- Mettre en place un programme d'investissement pour les équipements de cuisine

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice) – Antoine LEMAIRE (Cadre de santé) – Serge LAURENT (Responsable cuisine centrale)
Indicateurs de suivi	Satisfaction des résidents – Indicateurs loi Egalim – Suivi Gaspi – suivi stocks
Calendrier	2024-2027

Orientation 2 : Permettre aux résidents de profiter d'un cadre de vie et d'une qualité d'hébergement optimale

Objectif 2.4 : Mettre en place un cadre bâti respectueux des normes d'accessibilité et de sécurité

Contexte

Pour les résidents de l'EHPAD, le cadre bâti doit être un lieu de vie et non seulement un lieu de soins. Ce principe pose la nécessité de revoir l'esthétique et l'organisation de nos deux lieux de vie. De plus, l'ancienneté des bâtiments et des équipements impose également des mises en conformité des locaux et de lever les éventuelles réserves.

Devant l'urgence des enjeux environnementaux et face aux obligations posées par le décret tertiaire de la loi ELAN, il est aussi important de se questionner sur les économies d'énergie, l'utilisation optimale des ressources, et la limitation des déchets générés par les activités humaines.

Pour répondre à la demande croissante de prise en charge des personnes âgées dépendantes, la rénovation de nos établissements se double d'une réflexion sur la création d'espace supplémentaire.

Description des actions

- Redéfinir les espaces (repositionner l'infirmierie, l'espace kiné, l'animation, espace bien-être, espace famille ...)
- Etablir un programme de rénovation améliorant la qualité de séjour des résidents et intégrant la mise en conformité des locaux, la levée des réserves des derniers contrôles et les économies d'énergie (enjeux environnementaux – décret tertiaire)
- Agir sur la limitation des déchets et l'utilisation optimale des ressources
- Favoriser les achats durables
- Réflexion sur un projet architectural incluant la création d'espaces supplémentaires et/ou adaptés : tiers-lieux (café, cinéma, ...), espace formation et prévention pour les agents, espace Accueil de jour, création de chambres et extension des bâtiments

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice) – Olivier DENIS (Responsable technique) – Rolande Quentin (AS référente hébergement) – Collectif Prévention
Indicateurs de suivi	Programme de rénovation – Suivi anti gaspi – Organisation des espaces
Moyens-Ressources	Equipe technique – Appui ST SIVOM – Collectif Prévention
Calendrier	2024-2028

Fiches actions n°3 :

Orientation 3 : Assurer le bien-être de la personne âgée dès son admission et tout au long de son séjour

Objectif 3.1 : Améliorer l'admission du résident

Contexte

La phase de préadmission est essentielle dans l'accueil des résidents en EHPAD. Elle commence par une prise de contact téléphonique entre le personnel et la famille ou la personne concernée, suivie de l'envoi des documents administratifs et de questionnaires médicaux. Le dossier médical est ensuite examiné en détail et validé en commission. Une rencontre avec l'infirmier coordinateur permet d'évaluer les besoins médicaux et sociaux du futur résident. La visite de l'établissement inclut la découverte de la chambre potentielle et facilite la discussion sur les préférences d'aménagement. Enfin, la date d'entrée est fixée en concertation avec les proches, et le personnel est informé pour assurer une prise en charge optimale dès l'arrivée du résident.

Description des actions

- Formaliser une procédure d'admission
- Formaliser le QUI fait QUOI
- Actualiser le livret d'accueil
- Actualiser les documents remis aux usagers (plaquette, contrats, règlements, ...)

Groupe de travail	Antoine Lemaire (FFC) ; Virginie Gernez (Directrice) ; Agents polyvalents Accueil et hébergement (R. QUENTIN ; V. TOBO ; M. ZUREK)
Indicateurs de suivi	Documents actualisés
Moyens-Ressources	CANVA – Pôle communication
Calendrier	2024-2025

Orientation 3 : Assurer le bien-être de la personne âgée dès son admission et tout au long de son séjour

Objectif 3.2 : Mettre en place un accompagnement de qualité

Contexte

Un accompagnement de qualité en EHPAD repose sur le respect de la dignité et de l'autonomie des résidents, la personnalisation des soins, la formation et les compétences du personnel, une communication ouverte et empathique, la promotion du bien-être et de la qualité de vie, ainsi que la coordination des soins et la collaboration interdisciplinaire.

Description des actions

- Formaliser et diffuser les doléances des résidents
- Former le personnel à l'élaboration du projet de vie
- Réaliser et assurer un suivi du projet de vie
- Formaliser et améliorer la gestion de conflit avec les familles
- Assurer une amélioration continue de la qualité

Groupe de travail	Antoine Lemaire (FFC) ; Virginie Gernez (Directrice)- Perrine DUMETZ (IDE) – Audrey COULOMBEL (IDE Réf)
Indicateurs de suivi	Nombre de projet de vie réalisé – nombre de commission projet de vie – suivi des réclamations
Moyens-Ressources	TITAN – QUALINEO
Calendrier	2024-2028

Orientation 3 : Assurer le bien-être de la personne âgée dès son admission et tout au long de son séjour

Objectif 3.3 : Promouvoir la bientraitance et lutter contre la maltraitance

Contexte

La bientraitance, définie par l'ANESM comme une démarche collective visant à fournir le meilleur accompagnement possible à l'utilisateur en respectant ses choix et ses besoins, nécessite la mise en œuvre de politiques spécifiques. La circulaire DGCS/2A/2010/254 du 23 juillet 2010 vise à renforcer la lutte contre la maltraitance et à promouvoir la bientraitance dans les établissements médico-sociaux à travers trois axes principaux : détecter et traiter les cas de maltraitance, renforcer les inspections et contrôles, et développer la bientraitance.

La réflexion éthique, émergeant de questionnements des professionnels, des usagers et de leur entourage, nécessite une approche collective pour résoudre les dilemmes éthiques. Malgré les réflexions actives au quotidien des équipes soignantes, l'établissement n'a pas encore créé ou participé à une démarche formalisée de réflexion basée sur l'éthique.

Description des actions

- Mettre à jour les protocoles
- Améliorer le repérage des risques de maltraitance en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles,
- Déployer une démarche d'auto-évaluation des pratiques concourant à favoriser la bientraitance
- Former et sensibiliser régulièrement le personnel et les stagiaires à la bientraitance et à la lutte contre la maltraitance
- Formaliser la réflexion Ethique

Groupe de travail	Antoine Lemaire (FFC) ; Virginie Gernez (Directrice) - Perrine DUMETZ (IDE) – Audrey COULOMBEL (IDE Réf)
Indicateurs de suivi	Protocoles réalisés – formations – autoévaluations
Moyens-Ressources	Qualinéo – TITAN
Calendrier	2024- 2028

Orientation 4 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et construire un projet RH adapté

Objectif 4.1 : Consolider les organisations de travail et recruter et/ou former du personnel qualifié

Contexte

Il est impératif de renforcer les structures organisationnelles et de procéder au recrutement et/ou à la formation du personnel qualifié dans l'EHPAD Elsa Triolet – Les Myosotis.

Actuellement, l'absence de médecin coordinateur et de psychologue ainsi que l'absence de formalisation de la procédure de recrutement posent des défis majeurs. De plus, les journées où le personnel qualifié est insuffisant entraînent de fréquents glissements de tâches entre les professionnels soignants et non soignants. Enfin, la démarche GPEEC n'a pas encore été amorcée, ce qui nécessite une attention urgente pour garantir la stabilité et la qualité des services fournis.

Description des actions

- Recruter un psychologue (ou mutualiser avec un autre établissement)
- Recruter un médecin coordinateur (ou mutualisation ou télécoordination)
- Formaliser une procédure de recrutement
- Mettre en place une communication avec des outils à moderniser
- Formation VAE
- Repenser l'organisation du travail en fonction des rôles propres de chaque poste (référentiel métier) et des besoins en soin
- Elaborer la démarche GPEEC
- Créer et organiser un pool de remplacement polyvalent sur le pôle autonomie (cf. projet de service SAD mixte projet et soin)

Groupe de travail	Service RH - Antoine Lemaire (FFC) ; Virginie Gernez (Directrice)
Indicateurs de suivi	Postes à pourvoir (tableau des effectifs) – procédures formalisées – VAE - GPEEC
Moyens-Ressources	Service RH
Calendrier	2024-milieu 2025

Orientation 4 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et construire un projet RH adapté

Objectif 4.2 : Accompagner les parcours professionnels

Contexte

Il est crucial d'accompagner les parcours professionnels du personnel en proposant des formations adaptées.

Actuellement, bien que quelques formations soient disponibles, l'absence d'un plan de formation structuré constitue un obstacle majeur. De plus, leur organisation est informelle et fragmentée. Un plan de formation clairement défini est indispensable pour garantir que le personnel acquiert systématiquement les compétences nécessaires.

Sans une telle stratégie, il existe un risque de lacunes dans le développement professionnel du personnel, ce qui peut compromettre leur performance et leur progression dans leur carrière.

Description des actions

- Mettre en place un plan de formation annuel en s'appuyant sur les entretiens professionnels
- Développer l'organisation de formation interne (formation praps, sensibilisation...)
- Procéder à l'évaluation des formations dispensées

Groupe de travail	Service RH ; Antoine Lemaire (FFC) ; Virginie Gernez (Directrice) – Collectif Prévention
Indicateurs de suivi	Plan de formation – Formations internes
Moyens-Ressources	Collectif Prévention – CNFPT – service RH
Calendrier	2024-2028

Orientation 4 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et construire un projet RH adapté

Objectif 4.3. Améliorer la qualité de vie au travail

Contexte

L'amélioration de la qualité de vie au travail est une priorité. Elle revêt une importance capitale pour redonner du sens à nos missions, préserver la santé des travailleurs et maintenir un équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Cette démarche bénéficie tant aux résidents qu'aux professionnels, y compris aux nouveaux arrivants. La direction du pôle autonomie s'engage donc dans une démarche d'amélioration de la Qualité de vie au Travail (QVT) pour redonner un sens aux métiers du soin et de l'accompagnement et pallier au déficit d'attractivité au sein d'un réseau prévention-QVT.

Il est impératif de mettre en place des mesures concrètes pour garantir une meilleure qualité de vie au travail, favorisant l'épanouissement des équipes et la qualité des soins dispensés.

Description des actions

- Favoriser la cohésion d'équipe (groupe partage d'expérience, moments de convivialité)
- Améliorer l'accueil et l'intégration des professionnels (élaborer procédure d'accueil du nouvel arrivant, retravailler livret d'accueil, identifier un tuteur)
- Favoriser les échanges entre professionnels à travers des groupes d'échanges de pratiques
- Définir et valoriser le rôle du Collectif Prévention
- Aménagement d'un espace dédié (Cf. objectif 2.4)

Groupe de travail	Service RH ; Antoine Lemaire (FFC) ; Virginie Gernez (Directrice) – Collectif Prévention
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions déployées – Procédure et livret accueil – Aménagement espace dédié
Moyens-Ressources	Collectif Prévention – AMI QVT
Calendrier	2024-2028

Orientation 4 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et construire un projet RH adapté

Objectif 4.4. Piloter la gestion du risque professionnel

Contexte

Les conditions de travail des agents de l'EHPAD sont sources de risques professionnels et relèvent d'enjeux économiques et sociaux importants. Bien conscient de ces enjeux, le SIVOM s'inscrit dans une démarche globale de prévention au sein de son pôle autonomie visant à développer la culture prévention au sein des services et à accompagner une démarche pérenne de prévention et de lutte contre la sinistralité. Au-delà de la réponse réglementaire à l'évaluation des risques professionnels et à la définition des actions de prévention dans le Document Unique (DUERP), il s'agit de conforter une approche plus globale de la santé au travail par l'amélioration des conditions de travail et une dynamique de dialogue social mobilisant l'ensemble des acteurs. La démarche Prévention/QVT se construit au plus près du terrain et des situations de travail.

Un collectif d'animateurs prévention et QVT constituant un réseau interne de préventeurs en charge d'impulser et d'animer la démarche. Le collectif est donc composé des agents de terrain formés spécifiquement sur l'animation de la prévention des RP et/ou de la QVT

Description des actions

- Promouvoir la santé au travail et les actions de prévention des risques professionnels
- Poursuivre et renforcer le pilotage du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Sensibilisation et formation des personnels dans leurs pratiques professionnelles dans le cadre de la démarche prévention élargie au SPASAD
- Lutter contre la sinistralité
- Communiquer sur la démarche de prévention

Groupe de travail	Service RH ; Antoine Lemaire (FFC) ; Virginie Gernez (Directrice) – Collectif Prévention
Indicateurs de suivi	Evaluation quantitative et qualitative des actions réalisées. Taux de sinistralité
Moyens-Ressources	Collectif Prévention – Espace dédié
Calendrier	2024-2028

Fiches actions n°5 :

Orientation 5 : Développer un projet d'animation permettant de garder un lien social et maintenir une autonomie

Objectif 5.1 : Maintien de l'autonomie

Contexte

Dans notre EHPAD, nous nous engageons à offrir un environnement holistique qui favorise le bien-être physique, mental et émotionnel de nos résidents.

Pour ce faire, nous avons mis en place un programme intégré qui vise à stimuler à la fois le corps et l'esprit.

Description des actions

Objectifs opérationnels	Actions	Existantes	A développer	A mettre en place	Moyens	Lien avec autres objectifs
1.1 Favoriser la reprise de confiance en soi à travers le développement du physique et de la motricité afin de maximiser le maintien de l'autonomie	Gym douce	X			Matériel (cerceaux, plots, ballons...)	3.3 3.4
	Parcours motricité	X				
	Marche		X			
1.2 Stimuler l'amélioration de la mémoire tout en encourageant l'expression créative et l'imagination à travers des activités intellectuelles et des moyens d'expression variés.	Jeux de mémoire	X			Jeux Matériel d'activités manuelles	3.2 3.3 4.2
	Coin des poètes	X				
	Jeux de société	X				
	Peinture	X				
	Collage	X				
	Modelage	X				
Chant	X					

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice) ; Référentes Animation
Indicateurs de suivi	Bilan des animations
Calendrier	2024 -2028

Orientation 5 : Développer un projet d'animation permettant de garder un lien social et maintenir une autonomie

Objectif 5.2 : Permettre l'expression de chacun et valorisation personnelle

Contexte

Dans notre EHPAD, nous nous efforçons de créer un environnement où chaque résident se sent non seulement pris en charge, mais également entendu et valorisé. Pour cela, nous avons mis en place une approche centrée sur le résident, basée sur des projets individuels personnalisés.

Description des actions

Objectifs opérationnels	Actions	Existantes	A développer	A mettre en place	Moyens	Lien avec autres objectifs
2.1. Favoriser une meilleure connaissance du résident à travers la mise en œuvre de projets individuels personnalisés.	Prendre en compte la parole du résident (angoisse, douleurs)			X	Fiches récapitulatives Enquêtes de satisfaction	2.2 2.3
	Recueils des besoins à l'entrée du résident			X		
	Enquêtes de satisfactions après les animations		X			
2.2. Créer un environnement participatif et inclusif au sein de la structure	Donner du sens aux activités à travers des commissions d'animation		X		2 réunions par an	3.5
	Intégrer les résidents et leur famille dans la vie de la structure grâce à Conseil de la Vie Sociale (CVS)			X		
2.3. Promouvoir et soutenir l'exercice actif de la citoyenneté au sein de l'EHPAD	Assister à des commémorations		X		A la demande du résident Véhicule	3.3 3.4
	Permettre aux résidents d'aller voter			X		
2.4. Faciliter le retour aux gestes du quotidien et favoriser l'autonomie des résidents	Jardinage			X	Outils Tables de jardinage Ingrédients Matériel de cuisine	2.4
	Cuisine			X		
	Bricolage			X		

Orientation 5 : Développer un projet d'animation permettant de garder un lien social et maintenir une autonomie

Objectif 5.3 : Ouverture vers l'extérieur

Contexte

Dans notre EHPAD, nous nous engageons à créer un environnement dynamique et inclusif où chaque résident peut s'épanouir pleinement.

Pour atteindre cet objectif, nous avons développé un ensemble d'initiatives visant à favoriser l'interaction sociale, à rompre l'isolement et à renforcer les liens intergénérationnels.

Description des actions

Objectifs opérationnels	Actions	Existantes	A développer	A mettre en place	Moyens	Liens
3.1. Cultiver une dynamique de générosité en encourageant la participation des bénévoles	Développer un réseau de bénévoles		X		Convention bénévolat	3.4
3.2. Maintenir un lien intergénérationnel dynamique	Actions école, centres de loisir (chants, jeux, loto...)	X			Convention bénévolat Matériels pour les différentes activités Gouters	3.5 3.3
	Mise en place de projets avec des associations communales		X			
	Favoriser le lien avec le RPE			X		
3.3. Rompre l'isolement en redonnant de la valeur à chaque individu	Visite en chambre			X	Services civiques Bénévolat	3.5 3.4
	Visite d'intervenants extérieurs		X			
3.4. Offrir des sorties et des voyages permettant aux résidents de découvrir de nouvelles expériences en dehors du cadre institutionnel	Sorties nature			X	Véhicule Repas / gouters Budget	3.3
	Pique-nique	X				
	Sorties culturelles		X			
	Accompagnement à la préparation au voyage	X				
3.5. Améliorer les relations entre les familles et leurs proches résidents	Repas à thèmes	X			Intervenants extérieurs Point informatique Réunions Plannings	3.3
	Anniversaires	X				
	Espace numérique			X		
	Espace famille			X		

Orientation 5 : Développer un projet d'animation permettant de garder un lien social et maintenir une autonomie

Objectif 5.4 : Favoriser le bien-être et l'estime de soi

Contexte

Dans notre EHPAD, nous nous engageons à offrir à nos résidents un environnement qui favorise leur bien-être physique, émotionnel et psychologique. Pour cela, nous avons développé un ensemble d'initiatives axées sur la valorisation personnelle et le bien-être global. En combinant ces différentes initiatives, nous visons à créer un environnement où nos résidents se sentent valorisés, détendus et épanouis. Nous sommes convaincus que ces activités contribuent à améliorer la qualité de vie de nos résidents et à promouvoir leur bien-être global dans notre EHPAD.

Description des actions

Objectifs opérationnels	Actions	Existantes	A développer	A mettre en place	Moyens	Lien avec autres objectifs
4.1. Mettre en place des initiatives visant à valoriser le résident en lui offrant un environnement propice au bien-être et au confort	Coiffure	X			Contrat avec une socio esthéticienne Matériel adéquate Pièce dédiée (salon de coiffure...)	4.2
	Manucure					
	Socio esthétique		X			
	Maquillage		X			
	Défilé de mode					
	Réflexologie			X		
	Médiation animale					
4.2. Favoriser la relaxation et la détente pour améliorer la gestion du stress en proposant des activités et des techniques adaptées	Massage		X		Pièce dédiée Matériel	4.1
	Snoezelen			X		
	Musiques douces			X		
	Art thérapie			X		
	Lecture	X				
	Sophrologie			X		
	Bain thérapeutique			X		

Orientation 6 : Pérenniser l'accueil temporaire

Objectif 6.1 : Assurer un accompagnement holistique et personnalisée lors de l'accueil temporaire

Contexte

Une approche holistique et personnalisée dans le cadre de l'accueil temporaire est essentielle pour garantir le bien-être et la satisfaction des individus concernés. En adoptant une vision globale de la personne et de ses besoins, il est possible de créer un environnement d'accueil qui va au-delà de la simple prise en charge médicale pour englober tous les aspects de sa vie et de son bien-être. Cette approche vise à offrir un soutien adapté et individualisé, en prenant en compte non seulement les besoins physiques, mais aussi émotionnels, sociaux et psychologiques de chaque personne accueillie temporairement.

Description des actions

- Formaliser un processus d'admission distinct pour chaque type d'accueil (accueil de jour, hébergement temporaire, prise en charge d'urgence)
- Créer un formulaire standardisé pour recueillir des informations complètes sur chaque nouvel arrivant.
- Établir un plan d'accompagnement spécifique pour chaque résident en fonction des informations recueillies
- Effectuer une évaluation d'entrée dès l'arrivée du résident pour adapter la prise en charge en conséquence.
- Anticiper le retour à domicile de chaque résident en planifiant les mesures de soutien nécessaires
- Mettre en places des évaluations de groupes et individualisées des animations afin de pouvoir en objectiver la pertinence

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice) – Antoine LEMAIRE (FF cadre de santé)- Audrey Coulombel (IDEC Accueils temporaires)
Indicateurs de suivi	Procédure réalisée – documents - Evaluations
Moyens-Ressources	TITAN – SAD Mixte – PFR Béthune
Calendrier	2024-2025

Orientation 6 : Pérenniser l'accueil temporaire

Objectif 6.2 : Assurer la conformité des locaux de manière sûr et adapté aux besoins des résidents

Contexte

La conformité des locaux est un élément fondamental pour garantir un environnement sûr, fonctionnel et adapté aux besoins des résidents. Cela implique de respecter les normes et réglementations en vigueur, mais aussi d'aller au-delà en concevant des espaces qui favorisent le bien-être et la qualité de vie des personnes hébergées.

Description des actions

- Réaliser les travaux nécessaires sur le site de Calonne-Ricouart pour répondre aux normes de sécurité, d'accessibilité et de confort des résidents (espace cuisine, sanitaires, repas) (Cf. objectif 2.4)
- Ou organiser le déménagement vers le site de Maisnil avec également la mise en conformité de lieux
- Ou organiser les travaux vers un site adapté à la conformité des groupes

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice) – Estelle GILLET (DGS)
Indicateurs de suivi	Mise en conformité réalisée
Moyens-Ressources	Services supports
Calendrier	2024-2026

Orientation 6 : Pérenniser l'accueil temporaire

Objectif 6.3 : Garantir la qualité des soins

Contexte

Assurer la qualité des soins en accueil temporaire dans les EHPAD revêt une importance cruciale pour le bien-être et la dignité des résidents. Cette introduction se penchera sur l'impératif de garantir des soins de qualité dans ces établissements, en mettant en lumière les défis et les enjeux inhérents à cette mission. Nous explorerons également les différentes stratégies et pratiques permettant d'assurer une prise en charge optimale, respectueuse et personnalisée des résidents en accueil temporaire au sein de l'EHPAD.

Description des actions

- Mettre en place un protocole rigoureux pour la gestion des médicaments
- Veiller à ce que les ordonnances médicales soient régulièrement examinées et actualisées en fonction de l'évolution de l'état de santé des résidents
- S'assurer de la compatibilité des états de santé des résidents avec l'institution

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice) – Antoine LEMAIRE (FF cadre de santé)- Audrey Coulombel (IDEC Accueils temporaires)
Indicateurs de suivi	Protocole Formalisé – suivi effectif
Moyens-Ressources	TITAN
Calendrier	2024-2025

Orientation 6 : Pérenniser l'accueil temporaire

Objectif 6.4 : Assurer une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués dans le soutien aux aidants et dans l'aide et l'accompagnement des personnes dépendantes

Contexte

La coordination entre les acteurs impliqués dans le soutien aux aidants et la prise en charge des personnes dépendantes est essentielle pour assurer une approche holistique et efficace. Il est crucial d'identifier tous les acteurs concernés, de mettre en place des canaux de communication transparents et de partager les informations pertinentes de manière sécurisée. En favorisant cette coordination, on contribue à améliorer la qualité de vie et le bien-être tant des personnes dépendantes que de leurs aidants.

Description des actions

- Développer des outils de communication variés pour mieux faire connaître les dispositifs d'aide disponibles aux aidants et leur permettre d'accéder facilement aux ressources dont ils ont besoin.
- Organiser régulièrement des réunions de concertation entre les différentes équipes internes (à préciser, aussi avec SAD mixte)
- Faciliter la collaboration entre les différents acteurs externes impliqués dans le soutien aux aidants

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice) – Antoine LEMAIRE (FF cadre de santé) - Audrey Coulombel (IDEC Accueils temporaires) – Séverine ADANCOURT
Indicateurs de suivi	Outils formalisés – nombre de réunions de concertation – participation effective à le PTAA
Moyens-Ressources	Service communication
Calendrier	2024-2026

Orientation 7 : Assurer et pérenniser la démarche qualité et améliorer le développement durable

Objectif 7.1 : Mettre en place une démarche qualité

Contexte

La démarche qualité a pour objectif l'amélioration, dans sa globalité, de la vie quotidienne en EHPAD. Le fonctionnement de l'établissement, les prestations, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées sont autant de critères permettant de favoriser leur bien-être et préserver leur autonomie. Cette démarche s'inscrit dans la durée afin d'intensifier les points forts de l'établissement et d'en diminuer les points faibles.

C'est une démarche nécessitant la participation de toutes les parties prenantes de l'établissement : le personnel, les résidents, les familles et les partenaires. Elle est conduite par le biais d'enquêtes de satisfaction, d'évaluations internes et externes, de plans d'actions, de comités de suivi et au travers de différentes commissions réunissant les résidents, leurs familles ainsi que les salariés référents, et des prestataires. L'état des lieux actuel met en exergue une absence de démarche d'amélioration continue de la qualité telle qu'exigée par la réglementation.

Description des actions

- Déployer la solution Qualineo comme système de pilotage et de mesure de la qualité et de gestion des risques
- Renforcer la structuration de la démarche qualité et notamment des procédures
- Assurer la gestion des événements indésirables et former les agents
- Formaliser et organiser le suivi régulier de la gestion des risques : actualiser la stratégie de gestion (plan bleu – protocoles – procédures)

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice) - Antoine LEMAIRE (FF cadre de santé) – Chargée Qualité
Indicateurs de suivi	Indicateurs Qualineo
Moyens-Ressources	Qualinéo
Calendrier	2024-2026

Orientation 7 : Assurer et pérenniser la démarche qualité et améliorer le développement durable

Objectif 7.2 : Décliner et améliorer les orientations développement durable

Contexte

Faire du développement durable un axe du projet d'établissement n'est pas toujours évident.

Bien sûr, travailler sur l'optimisation du bâti (énergies renouvelables, bâtiment HQE, isolation, etc.) est nécessaire. Mais avec des actions simples, il est possible d'apporter une autre pierre à l'édifice. Tout commence par un état des lieux des pratiques afin de les passer au crible des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques. Mais il est nécessaire aussi de les faire évoluer.

Outre leur finalité durable, ces actions donnent du sens, créent du bien-être et génèrent du mieux vivre.

Description des actions

- Intégrer la réflexion développement durable dans l'ensemble des processus : Etat des lieux des pratiques
- Mise en place d'actions « développement durable » associant vie de l'établissement et participation des résidents : poulailler, tri, compostage, récupérateur d'eau (+lien sur fiche action bâti et projet animation)
- Analyser annuellement l'avancée des actions développement durable

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice) - Olivier DENIS (Responsable technique) – Ensemble du personnel en fonction des thématiques
Indicateurs de suivi	
Moyens-Ressources	
Calendrier	

Orientation 8 : Optimiser le pilotage de l'établissement

Objectif 8.1 : Consolider le projet finances

Contexte

Dans le cadre de ses prévisions, l'établissement doit garantir les moyens et la bonne santé financière de l'établissement dans les années à venir. Ces orientations tiennent donc compte de l'exploitation de l'établissement et des emprunts et investissements programmés qui ne doivent pas pénaliser la santé financière globale de l'établissement.

Le nouveau mode de contractualisation (CPOM) et de tarification (EPRD) des établissements place la CAF au cœur de la stratégie financière de votre structure. Augmenter la capacité d'autofinancement d'un établissement nécessite à minima d'équilibrer son résultat comptable voire, si possible, de dégager des excédents. Dans l'univers tarifaire contraint du secteur des personnes âgées, la maîtrise des charges est incontournable.

Description des actions

- Elaborer le PPI (projet prévisionnel d'investissement) en lien avec l'objectif 2.4
- Mettre en place des indicateurs budgétaires et financiers annuels et renforcer le suivi budgétaire annuel : Analyse de la variation des indicateurs financiers (FRI, FRE, BFR)
- Détailler le rapport d'activité au regard des éléments d'analyse pertinents à la compréhension du budget
- Consolider le recouvrement des recettes
- Analyse de l'habilitation aide sociale et de ses contraintes et impacts et marges de manœuvre financières
- Optimiser la gestion des achats

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice), Estelle Gillet (DGS), Caroline Sapin, Pascal Montewis
Indicateurs de suivi	CAF Fonds de Roulement Net d'Investissement (FRI), le Fonds de Roulement Net d'Exploitation (FRE), le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et la Trésorerie
Moyens-Ressources	Service Finances – CIRIL - PRE
Calendrier	2024-2026

Orientation 8 : Optimiser le pilotage de l'établissement

Objectif 8.2 : Engager l'établissement dans une démarche de contrôle de gestion

Contexte

Afin de répondre aux contraintes budgétaires toujours plus importante, un processus de contrôle de gestion est déployé. L'objectif premier du contrôle de gestion est d'améliorer la façon de conduire l'établissement et d'optimiser l'utilisation des ressources. Cette pratique permet surtout d'analyser la pertinence des fonctionnements, de questionner les habitudes (achats, choix de matériel ou utilisation...).

L'établissement ne dispose pas des compétences ni du temps nécessaire au sein de l'équipe administrative en interne pour mener elle-même une stratégie très développée de contrôle de gestion. Elle sera donc confiée au service Finances du SIVOM.

Description des actions

- Analyse des produits : Observation de leur évolution par comparaison sur trois années d'exercice.
- Analyse des charges : par groupe de dépenses, type de dépenses et section tarifaire

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice), Delphine Fruchard, Pascal Montewis
Indicateurs de suivi	Produits / charges
Moyens-Ressources	CIRIL / Excel
Calendrier	2024-2028

Orientation 8 : Optimiser le pilotage de l'établissement

Objectif 8.3 : Stratégie globale de pilotage des Etablissements et du Pôle Autonomie

Contexte

Les orientations stratégiques définies dans ce projet d'établissement mettent en exergues le travail déjà effectué mais aussi les axes de travail importants qui restent à mener afin de pérenniser le fonctionnement de nos structures. Il faut poursuivre la dynamique globale de restructuration de l'EHPAD.

Néanmoins la diversification des activités et l'ouverture vers l'extérieur est déjà engagé avec l'intégration de l'EHPAD au sein du pôle autonomie. Avec sa nouvelle organisation, il renforce le lien entre le domicile, les établissements et les réponses de répit portés par son EHPAD.

Dans ce cadre, le SIVOM souhaite porter des actions innovantes sur son territoire en développant la télémédecine et en travaillant en réseau et en filière dans le cadre du parcours de la personne âgée.

Description des actions

- Poursuivre les actions de modernisations et de restructuration de l'EHPAD pour pérenniser leurs fonctionnements comme définit dans les fiches actions précédentes
- Développer la pratique de la télémédecine contribuant à une meilleure prise en charge tant sur le plan diagnostique que du suivi des résidents et permettant de pallier à la carence de médecins
- Proposer une utilisation de l'outil de télémédecine à un public plus large en ouvrant des lieux de consultation au sein des locaux du SIVOM
- Travailler en réseau et en filière dans le cadre du parcours de la personne âgée
- Participer au repérage des personnes en situation de fragilité
- Lutter contre l'isolement des usagers
- Travailler sur le développement de projet type « EHPAD hors des murs »

Groupe de travail	Virginie Gernez (Directrice), Estelle Gillet (DGS), Antoine LEMAIRE (FFCS)
Indicateurs de suivi	Nombre de consultations à distance – Actions en réseau – Suivi des nouveaux projets (indicateurs à définir en fonction)
Moyens-Ressources	Services support – ARS - Département
Calendrier	2024-2028

